

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2021_004**

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq février, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à L'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 19/02/2021

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 97 - votants : 109

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PRESENTS :

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, BROCHIER Patrick, VALLON Cyril, COTTINI Christian, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, ESPRIT Aurélien, GENTIAL Dominique, GILLES Philippe, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, RANC Christiane, ROZO Christian, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, BARRUYER Daniel, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, PRAL Isabelle, PELLOUX-PRAYER Marion, HORNY Patrice, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, ROCHAS Olivier, SERVIAN Bruno, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, JUBAN Lydie, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, ARNAUD Edwige, ASTIER Franck, BROUSSE Nathalie, CLOUZEAU Amanda, GOT Damien, GUINARD Joseph, HURIEZ Thomas, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, LENQUETTE Nathalie, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, CHEVROL Nadine, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, REYNAUD Claude, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CASARI Bruno, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MASSIN Nancie, MEJEAN Florent, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PAULET Cécile, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, RAVELLI Michèle, ROCHE Annie, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Monsieur PAILHES Wilfrid a donné pouvoir à madame RANC Christiane
Madame CLEMENT Elise a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
Monsieur POUILLY Jérôme a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne
Monsieur BARRY Francis a donné pouvoir à madame LAGUT Martine
Madame MONTMAGNON Marie a donné pouvoir à monsieur VALLA Jean-Michel
Monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à madame OBERT Peggy
Madame SAILLOUR Morgane a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique
Monsieur VASSY Jean-Louis a donné pouvoir à madame CHEVROL Nadine

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-36, rend applicable aux EPCI, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du même code qui régit la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de

deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il est prévu que la tenue du débat est actée par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021 et la tenue du débat.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 103 voix

Votants CONTRE : 4 voix

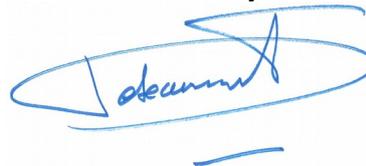
TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, MEJEAN Florent, ROCHE Annie

S'abstenant : 2 voix

PAILHES Wilfrid, RANC Christiane

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 02/03/2021
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

INTRODUCTION

Eléments relatifs au rapport

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-36, rend applicable aux EPCI, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du même code qui régit la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) impose aux collectivités la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires soumis au vote de l'assemblée délibérante. Le décret d'application du 24 juin 2016 encadre le contenu de ce rapport. Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°,2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1-A la structure des effectifs ;

2-Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3-A la durée effective du travail dans la commune

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au 10ème alinéa de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ».

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) est venue compléter la liste des éléments à présenter :

- objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- évolution du besoin de financement annuel (mobilisation d'emprunt – remboursement capital dette).

Environnement macro-économique

Source : Projections macroéconomiques, Banque de France, décembre 2020

Les éléments macro-économiques nationaux retenus par la Banque de France, en raison de l'incertitude sur l'évolution de la situation sanitaire, sont les suivants :

« Après une chute de l'activité au deuxième trimestre, lors du premier confinement, puis un très net rebond de juin à septembre, l'économie française subit en fin d'année un nouveau choc négatif lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires. Ce deuxième confinement, allégé fin novembre avec la réouverture des commerces, a un impact significatif mais beaucoup moins fort que celui du printemps. Le PIB reculerait ainsi d'environ - 9 % sur l'ensemble de l'année 2020.

Grâce à l'amortisseur des finances publiques, le pouvoir d'achat des ménages serait en moyenne préservé en 2020 et en 2021 malgré la récession. Le taux d'épargne, après son niveau record de 2020 (22 %), resterait encore élevé en 2021. De son côté, l'investissement des entreprises, après une forte chute en 2020 (- 10 %), rebondirait nettement en 2021.

Même si l'ampleur des dispositifs d'activité partielle a permis de limiter à court terme la détérioration du marché du travail, celle-ci interviendrait, avec retard, sur les trimestres à venir et le taux de chômage atteindrait un pic proche de 11 % au premier semestre 2021. Mais il refluerait ensuite vers 9 % à fin 2022.

Après s'être progressivement affaiblie depuis le début de l'année, l'inflation totale (IPCH) s'établirait, en moyenne annuelle, à 0,5 % en 2020. L'inflation se redresserait ensuite très progressivement pour se situer légèrement au-dessus de 1 % en fin d'année 2023. »



Principales caractéristiques des scénarios favorable et sévère

	Scénario favorable				Scénario sévère			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
PIB (moyenne annuelle, en %) ^{a)}	- 9	7	5	2	- 9	- 1	4	4
IPCH (moyenne annuelle, en %) ^{a)}	0,5	0,5	1,0	1,2	0,5	- 0,5	- 0,5	0,0
Taux de chômage ^{b)}	8,5	10,2	8,7	8,3	8,5	11,7	11,9	11,3

a) Données arrondies à l'unité.

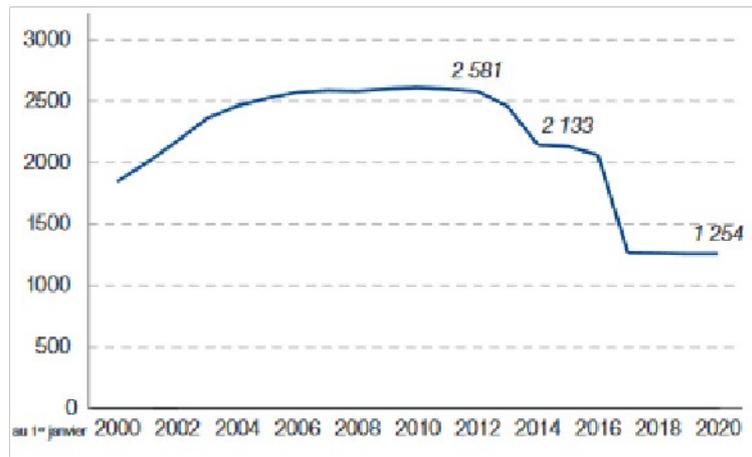
b) Au sens BIT, France entière, % population active.

Source : Projections Banque de France.

La situation des EPCI

Données issues du document « Les collectivités locales en chiffres 2020 », Direction générale des collectivités locales, septembre 2020

Depuis plusieurs années, le nombre d'EPCI à fiscalité propre a baissé, sous en place des schémas départementaux de coopération intercommunale (SIC) comptait 1 254 EPCI à fiscalité propre.



En termes de population, Valence Romans Agglo est classée 14^{ème} sur les 92 communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants, au 1er janvier 2020.

N° du département	Dénomination	Nombre total de communes	Population totale ^{PI}
91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	23	355 650
95	CA Roissy Pays de France	42	354 065
78	CA Saint Germain Boucles de Seine	19	340 473
91	CA Communauté Paris-Saclay	27	320 584
64	CA du Pays Basque	158	317 702
62	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	100	280 006
95	CA Val Parisis	15	278 160
68	CA Mulhouse Alsace Agglomération	39	277 584
78	CA Versailles Grand Parc (CAVGP)	18	272 006
30	CA de Nîmes Métropole	39	262 289
62	CA de Lens - Liévin	36	243 968
78	CA de Saint Quentin en Yvelines	12	232 336
77	CA Paris - Vallée de la Marne	12	227 733
26	CA Valence Romans Agglo	54	226 750
974	CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)	5	214 963

A ce titre, l'Agglomération figure parmi les territoires recensés par France urbaine dans son portrait des territoires, ce qui permet de s'appuyer sur ces travaux pour l'approche des effets COVID sur le territoire.

Le contexte particulier du COVID : des effets de longue durée sur les groupements de communes

France urbaine, en partenariat avec La banque postale, présente une analyse assez complète des effets du COVID sur les territoires. Le schéma ci-après décrit bien la difficulté accrue que va connaître l'Agglomération. En effet, si les communes ont connu une année 2020 plus difficile, pour l'agglomération, les conséquences restent principalement à venir.

Du côté des dépenses de fonctionnement, les effets s'étaleront sur 2021 et 2022 notamment au regard du nombre important de partenaires privé et public qui œuvrent pour le projet communautaire en matière culturelle et sportive.

Du côté des recettes, les effets se prolongent aussi du fait de la particularité des recettes des communautés à fiscalité professionnelle unique.

Recettes impactées par la crise par année et niveau de collectivité

Communes/EPCI	2020	2021	2022	2023	2024
Achats					
Subventions aux organismes partenaires					
Recettes tarifaires					
Produits du domaine					
Foncier bâti					
CFE					
CVAE					
TVA					
TASCOM					
Taxe additionnelle aux droits de mutation					
Taxe d'aménagement					
Taxe sur l'électricité					
Taxe de séjour					
Taxe sur les remontées mécaniques					
Produit des jeux					
Redevance des mines					
DGF - Dotation forfaitaire					
DGF - Dotations de péréquation					
DGF - Dotation d'intercommunalité					
FPIC					
FSRIF					

■ Communes et EPCI
■ EPCI
■ Communes

Source : Accès Territoires « Collectivités locales et COVID-19, de la gestion de crise à la relance économique », La Banque Postale Collectivités Locales, hors-série, juillet 2020

Cette importance des pertes sur les produits de fiscalité économique a été relevée par les parlementaires dans l'étude du projet de loi de finances ce qui a conduit à renouveler la « clause de sauvegarde » pour les collectivités les plus durement frappées par les effets de la crise.

Cependant, cette compensation marginale ne répond qu'en partie aux problématiques et laisse le territoire face à ses risques et ses incertitudes. En effet, les trois paragraphes suivants retraduisent les tendances dessinées par les parlementaires pour les principales recettes de fiscalité économiques. Elles n'offrent pas de véritables perspectives si ce n'est l'affirmation d'effets sur un temps particulièrement long.

Pour ce qui concerne la **cotisation foncière des entreprises (CFE)**, elle est assise sur un stock qui ne tient compte des variations de la conjoncture économique qu'avec retard. Il s'agit du tissu d'entreprises en activité sur le territoire. En 2020, l'augmentation du nombre de locaux économiques se traduit encore par un phénomène de croissance. Les défaillances d'entreprises contrebalanceraient cette dynamique en 2021 et la chute de la valeur ajoutée des entreprises affecterait à la baisse le produit fiscal par la **baisse de la cotisation minimale de CFE**. Cette dernière assise sur le chiffre d'affaires de la pénultième année aura encore des effets décalés puisque les résultats de l'année 2020 sont retenus **pour l'imposition de 2022**.

L'autre composante de la Contribution économique territoriale correspond à la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Celle-ci se trouve fortement amputée par les mesures de relance qui en privent désormais les régions. Néanmoins, les agglomérations perçoivent toujours la CVAE en 2021. Les montants encaissés par l'Etat sont reversés avec une année de décalage. En 2021, l'agglomération perçoit ce que les entreprises ont payé en 2020.

Ce décalage est dû à la nature de cet impôt, la valeur ajoutée n'étant connue qu'une fois l'exercice comptable achevé. La CVAE perçue par les collectivités devrait baisser de -2,5 % en 2021 alors qu'elle avait progressée de +4,8 % en 2020. Les effets de la crise se verront sur la CVAE perçue en 2021 par l'Etat reversée en 2022. Initialement estimée à - 12 %, cette décreue avait été ramenée à -10 % avant le reconfinement. Le rebond de l'activité est aujourd'hui espéré à près de + 9 %... mais il s'agit déjà de recettes pour 2023. Aussi, dans ces projections de l'Etat, -2,5 % en 2021, -10 % en 2022, + 9 % en 2023, les groupements de communes ne peuvent **pas s'attendre à retrouver le niveau de 2020 avant... 2024**.

Loi de Finances 2021 : les dispositions impactant les collectivités territoriales

Source : Dossier de presse du PLF 2021 publié par le Ministère de l'économie et des finances et Dossier PLF 2021 : un budget de relance à l'heure du Covid-19 de La Gazette des communes

Dans le contexte de crise actuel, la loi de finances s'axe sur la « Relance » 100 Md€ sur 2 ans. Deux ambitions sont déclinées :

« -assurer, grâce au Plan France Relance, le retour au niveau d'activité d'avant-crise d'ici à 2022, 42 Md€ doivent être dépensés d'ici à la fin de l'année 2021,

-financer des investissements pour innover, moderniser et transformer le modèle économique et social rendu plus compétitif et durable ».

La notion de budget « vert » apparait par un soutien de 30 Md€ d'investissements pour la transition écologique :

« -la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ;

-la décarbonation de l'industrie ;

-la transition agro-écologique de notre système agricole et alimentaire ;

-le développement de la filière hydrogène vert, de l'économie circulaire, de la mobilité verte et du développement des infrastructures adaptées. »

Par ailleurs, il est demandé un « pilotage responsable des finances publiques » passant notamment par « la stabilisation de l'emploi public, la recherche d'efficacité de la dépense, la rebudgétisation de certaines dépenses pour accroître la lisibilité des moyens publics et la transformation de l'action publique ».

Focus sur les dispositions impactant les collectivités territoriales

Les « contrats de Cahors » ont été suspendus en mars 2020, dans le contexte de crise Covid. L'Etat indique dans le Projet de Loi de Finances que « la reprise de la démarche contractuelle doit être envisagée, afin d'associer les collectivités à la relance et à la maîtrise nécessaire des dépenses publiques. » Une pérennisation est même annoncée, afin de contribuer à la relance de l'investissement, qui a diminué en 2020. Toutefois, le scénario de la loi de programmation des finances publiques est complètement obsolète et la nature même de la contractualisation serait d'un autre ordre.

Fiscalité :

« - La réduction de 10 milliards d'euros la fiscalité économique locale, « impôts de production » est annoncée à partir du 1er janvier 2021, pour rendre la France plus attractive et redresser la compétitivité. Avec la suppression de la CVAE des régions pour 7,25 milliards et la réduction de moitié la CFE (-1,75 milliard) et la TFPB (- 1,54 milliard) payée par les entreprises industrielles.

-Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€.

-La suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été confirmée. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation est définitivement supprimée en 2020, après avoir été alléger de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Dotations :

- Le gouvernement ne baisse pas les concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la quatrième année consécutive. Ils seront en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros, pour atteindre 50,3 milliards d'euros.

- Des crédits sont provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » sur les recettes fiscales du bloc communal et des collectivités d'outre-mer institué dans le budget rectificatif 3, le FCTVA progressera de 0,55 milliard d'euros, et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliard d'euros.

-Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros (Plan de relance) de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux, après avoir obtenu, cette année, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le Parlement a rajouté *in extremis* la prolongation de la clause de sauvegarde de finances rectificative n°3 de 2020 (LFR 3) avait mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, les collectivités d'outre-mer et la collectivité de Corse, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Il s'agissait d'un milliard d'euros prévus pour les collectivités de métropole et de 67 millions d'euros pour l'outre-mer. Toutefois, le dispositif coûtera à l'Etat 40 % de moins que prévu comme le montre la loi de finances rectificative n°4... il s'agit donc d'une forme de réallocation des crédits. Toutefois, ce filet de sécurité concerne exclusivement les collectivités en grave difficulté... elle exclut - de fait - les communes normalement pénalisées par le COVID à savoir la grande majorité d'entre elles.

- Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

- La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros, mais aussi des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

- L'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera inscrite. Elle devrait être effective sous trois ans.»

Le Plan de Relance

Dossier La Gazette des Communes

« La circulaire publiée le 4 décembre sur la dotation de 950 M€ pour la rénovation thermique des bâtiments des collectivités rappelle que, en accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement. Une exigence, fixée par la loi ELAN, existe déjà pour la majorité des bâtiments tertiaires (ceux dont la surface dépasse 1000 m²), dont les bâtiments publics, à savoir la diminution de 40% des consommations d'énergie d'ici 2030 (par rapport à 2010), de 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050.

Cette enveloppe sera exécutée au sein de la mission « Plan de relance » et déléguée aux préfets de région selon les modalités habituelles de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

En complément de ces 950M€, une troisième enveloppe de 50 millions d'euros sera fléchée sur la rénovation thermique des équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes et établissements publics de coopération intercommunale, des métropoles, des DOM et des COM. Elle est mise en œuvre par l'Agence nationale du sport et n'est pas exclusive : les équipements sportifs structurants sont aussi éligibles aux deux composantes de l'enveloppe de 950 millions d'€. »

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGÉES

2021 marque une année de transition : avec le renouvellement du Conseil communautaire, un nouveau projet de territoire sera adopté. Pour autant, le budget 2021 portera la fin des engagements pris lors du précédent mandat, notamment en équipements.

Le pacte financier et fiscal, qui régit les relations entre l'Agglomération et ses communes, sera également réétudié. Il émanera du projet de territoire et sera formellement voté fin 2021. Cependant, certaines priorités pourront être mises en œuvre dès le vote du budget primitif, notamment si la politique de solidarité à destination des communes est renforcée.

Enfin, sur le fonctionnement, les objectifs de la contractualisation dite de Cahors ont présidé à toute préparation budgétaire depuis 2018 et ils ont été tenus. En raison de la crise sanitaire, la stricte application des engagements est levée. Cependant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit toujours être un objectif à poursuivre, notamment pour financer le programme d'investissements.

1.1. Budget principal : évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	Dépenses de fonctionnement	2017	2018	2019
011	Charges à caractère général	22 480 755,16 €	21 497 961,10 €	19 285 484,76 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 128 578,06 €	41 644 635,02 €	42 577 144,18 €
014	Atténuations de produits	30 361 017,43 €	29 537 524,26 €	31 254 481,24 €
65	Autres charges de gestion courante	19 017 532,00 €	20 799 888,86 €	20 016 032,77 €
66	Charges financières	1 357 390,37 €	659 936,47 €	909 743,60 €
67	Charges exceptionnelles	1 787 100,70 €	1 109 825,20 €	2 175 208,42 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	- €	- €	6 070 000,00 €
	Sous-total dépenses réelles	117 132 373,72 €	115 249 770,91 €	122 288 094,97 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 048 000,00 €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 996 979,45 €	6 664 945,69 €	8 581 021,45 €
		124 177 353,17 €	121 914 716,60 €	130 869 116,42 €

De 2018 à 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de +7,04 M€ soit +6,11%. Cette augmentation est principalement due aux provisions réalisées (chapitre 68). En effet, sur 2019, l'Agglo a provisionné 6,070 M€ en prévision des investissements importants en cours, notamment pour le Palais des Congrès. A la demande de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), le système de provision change. Lors du budget supplémentaire 2020, une provision de 10M€ encaissée fin 2015 en prévision de la baisse des dotations de l'Etat a dû être annulée. La CRC a souligné que la M14 ne prévoyait pas de provision pour ce type de risque car celui-ci est avéré. Des écritures complémentaires ont été prises en 2020 pour solder ces opérations.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement voté au BP 2020 est de 121,27 M€ pour un total de dépenses de fonctionnement de 138,10 M€.

	Dépenses de fonctionnement	BP 2020
011	Charges à caractère général	21 413 429 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 524 675 €
014	Atténuations de produits	31 423 500 €
65	Autres charges de gestion courante	21 516 637 €
66	Charges financières	1 098 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 192 002 €
022	Dépenses Imprévues	100 000 €
	Sous-total dépenses réelles	121 268 434 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 798 030 €
023	Virement à la section d'investissement	8 033 099 €
		138 099 563 €

Montant prévisionnel du BP 2021 pour les dépenses réelles de fonctionnement sur le même périmètre : **122 à 123,5 M€**. Ce montant intègre les prévisions détaillées ci-après ainsi que celles des charges financières et exceptionnelles.

1.1.1.1. Evolutions des charges à caractère général

Comme pour 2018, de réels efforts de gestion au niveau de l'ensemble des services ont abouti à des charges à caractère général en diminution en 2019. Au global, la réduction des budgets des services a permis d'absorber la croissance des coûts de l'énergie et de dépenses contraintes telles que les assurances.

en M€	2017	2018	2019
011-Charges à caractère général	22,48	21,50	19,29

Pour 2020, le niveau de consommation de 2019 devrait être approché, soit une stabilisation des dépenses de ce chapitre.

Pour le BP 2021, une augmentation de maximum +1% par rapport au BP 2020 (21,41 M€) pourrait être constatée (21,62 M€).

La poursuite des efforts de gestion permettra d'absorber en partie les charges liées aux nouveaux équipements dont l'ouverture a été décalée en raison de la crise sanitaire.

1.1.1.2. Evolutions des frais de personnel

L'Agglomération cherche à limiter l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui est évalué à +2% par an.

en M€	2017	2018	2019
012-Frais de personnel	42,13	41,64	42,58

Sur 2020, ce chapitre devrait connaître une réalisation située à près de 43 M€.

Pour le BP 2021, le chapitre 012 devrait se situer entre 44 M et 44,5 M€ notamment avec l'ouverture des nouveaux équipements.

1.1.1.3. Les atténuations de produits

en M€	2017	2018	2019

014-Atténuation de produits	30,36	29,54
-----------------------------	-------	-------

Ce chapitre contient notamment l'impact sur le fonctionnement des relations avec les Communes (reversement de fiscalité) : les attributions de compensation (article 739211).

Seules les attributions de compensation positives figurent dans ce tableau. En effet, lorsque les transferts et services communs facturés excèdent les produits transférés, l'attribution de compensation devient négative. Dans ce cas, qui concerne Valence, la Communauté d'agglomération perçoit une ressource.

Pour 2019, les dépenses liées à ces transferts à destination des Communes atteignent 24,11 M€.

En 2019, la révision du pacte financier a permis d'adapter les modalités de financement des transferts de charges. En effet, le cadre juridique des attributions de compensation permet d'en payer une part en investissement. L'ajustement du pacte a permis de proposer aux Communes qui le souhaitent de financer les charges du coût de renouvellement des équipements par une dépense d'investissement, ce qui – en contrepartie – majore leurs recettes de fonctionnement. Pour l'Agglomération, cela entraîne une nouvelle recette d'investissement.

en M€	2017	2018	2019
Attributions de compensation versées	23,26	22,46	24,11

En 2020, le compte administratif projeté indique une dépense de 24 M€ à ce titre.

Par ailleurs, le pacte financier se traduit également par des flux de solidarité interterritoriale. Depuis 2017, une dotation de solidarité communautaire redistribue une part de la croissance de la taxe sur le foncier bâti perçu par les Communes au titre des tènements économiques. Le niveau de dotation de 300 000 € est passé à 630 000 € en 2020 à la suite de la révision du pacte financier et fiscal.

Dans le cadre de la révision du pacte, un nouveau dispositif de révision des attributions majore marginalement les attributions de compensation de la croissance des Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) photovoltaïques sur les bâtiments agricoles.

Pour le BP 2021, la prévision budgétaire pour les attributions de compensation versées est maintenue.

En outre, le budget comporte d'autres charges sur ce chapitre dont les volumes contraints se reconduisent d'année en année. De manière simplifiée, il s'agit des deux prélèvements suivants : Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR-article 739221) et Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC-article 739223). Ces deux postes de charges répondent à des logiques différentes.

Le FNGIR provient de la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Le FPIC traduit une position légèrement plus défavorable de la Communauté dans son format d'après la fusion de 2017 au regard des critères de péréquation horizontale entre Communes et intercommunalités.

Cependant, la réforme de la fiscalité locale provoque un dérèglement complet des indicateurs de ressources du secteur communal. Pour éviter les effets de cliquet, l'Etat les lissera dans le temps. Pour autant, le FPIC est extrêmement dépendant de l'évolution du potentiel financier et surtout de celui des autres territoires. Ces nouveaux indicateurs à l'œuvre progressivement à compter de 2022 peuvent avoir des effets favorables comme défavorables. Il est donc trop tôt pour les estimer... seul le facteur de risque peut ici être exposé.

L'équilibre du territoire demeure un objectif récurrent des projets intercommunaux. Dans le précédent mandat, un effort significatif de soutien à l'investissement a été réalisé via des fonds de concours. Il s'est accompagné de la mise en œuvre d'une solidarité spécifique sur les ressources issues de la croissance économique pour les communes. La moitié de l'imposition foncière supplémentaire était partagée entre toutes les communes via une dotation de solidarité communautaire.

Au regard de la situation financière des communes fortement dégradée par les baisses de dotation de l'Etat, il sera proposé de doter les communes de nouvelles ressources pérennes et solidaires. En effet, le

projet de territoire préconise une dotation de solidarité communautaire majorée qui se substituerait aux mécanismes du précédent projet de territoire.

Avec le renforcement de la dotation de solidarité communautaire ainsi envisagée, le chapitre budgétaire serait de l'ordre de 31 M€

1.1.1.4. Evolutions des autres charges de gestion courante

Dans ce chapitre, se retrouvent principalement les subventions versées et les flux financiers avec les budgets annexes.

Sur 2018, les autres charges de gestion courante augmentent en raison de la création du budget GEMAPI. En effet, les charges relatives à cette mission relevaient auparavant des chapitres 011 et 012 du budget général. Désormais, le versement d'une subvention du budget principal vers ce nouveau budget annexe apparaît au chapitre 65 (1,3 M€). Ce financement est aujourd'hui partagé avec un prélèvement dédié à la compétence. La situation du territoire aboutit à un financement par le budget général qui est à réinterroger sur ce début de mandat.

En 2019, la subvention au budget GEMAPI a été versée sur le chapitre 67 Charges exceptionnelles.

en M€	2017	2018	2019
Autres charges de gestion courante	19,02	20,80	20,02

Sur 2020, les dépenses devraient être de l'ordre de 20,3 M€.

Les satellites de l'Agglo ont été durement impactés par la crise sanitaire : les efforts mis en œuvre afin de limiter les effets négatifs permettront de maintenir le niveau de soutien au cas par cas.

Pour 2021, ce chapitre devrait diminuer si le projet de territoire retient l'autonomie financière de la politique GEMAPI, la subvention d'équilibre disparaîtra.

1.1.1.5. Evolution des charges financières

en M€	2017	2018	2019
Charges financières	1,36	0,66	0,91

Il s'agit des intérêts de la dette.

Sur 2020, le montant devrait s'établir à 1,2 M€.

Pour 2021, le montant estimé est relativement stable sans doute légèrement supérieur à celui de 2020.

1.1.1.5. Evolution des charges exceptionnelles

Le chiffre de l'année 2019 présente une augmentation : la subvention de 1,3M€ au budget GEMAPI a été payée sur ce chapitre, alors qu'elle l'était auparavant sur le chapitre 65.

en M€	2017	2018	2019
Charges exceptionnelles	1,79	1,11	2,18

Sur 2020, le montant devrait s'établir à 1,6 M€.

Pour 2021, le même montant que 2020 est envisagé.

1.1.2. Les recettes de fonctionnement

	Recettes de fonctionnement	2017	2018	2019
013	Atténuations de charges	343 769,31 €	226 361,62 €	204 169,12 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 321 618,48 €	6 932 168,43 €	6 489 092,89 €
73	Impôts et taxes	90 263 258,11 €	93 536 847,61 €	93 643 561,77 €
74	Dotations et participations	35 435 004,31 €	32 827 801,68 €	35 376 398,13 €
75	Autres produits de gestion courante	151 124,49 €	141 952,34 €	362 607,06 €
76	Produits financiers	9 332,90 €	9 331,47 €	93 275,00 €
77	Produits exceptionnels	1 012 573,35 €	815 666,48 €	1 543 810,58 €
	Sous-total recettes réelles	133 536 680,95 €	134 490 129,63 €	137 712 914,55 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	1 048 000,00 €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	840 000,00 €	522 884,17 €	753 236,96 €
		135 424 680,95 €	135 013 013,80 €	138 466 151,51 €

Le budget 2018 constate une légère progression des recettes réelles de fonctionnement à 134,49 M€. Cette situation provient pour l'essentiel de la dynamique des produits de fiscalité : la Communauté d'agglomération a perçu près de 1,2 M€ de rôle supplémentaire au titre des taxes soumises à rôle d'imposition : taxe d'habitation, de foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises. En parallèle, les crédits de dotation, les recettes des tarifs et des partenaires extérieurs sont relativement stables.

Sur 2019, la bonne dynamique économique du territoire et les rôles supplémentaires ont permis de faire progresser les taxes perçues. Les dynamiques les plus importantes sont celles de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont le produit augmente de +812k€ soit +4,44 %, de la taxe foncière sur les propriétés bâties +188 k€, soit +3,04 % et celle de la taxe d'habitation +773k€, soit +2,92%. Il convient de noter le dynamisme particulièrement significatif de l'imposition sur la valeur ajoutée.

	Recettes de fonctionnement	BP 2020
013	Atténuations de charges	225 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 571 094 €
73	Impôts et taxes	94 195 500 €
74	Dotations et participations	32 214 336 €
75	Autres produits de gestion courante	435 183 €
77	Produits exceptionnels	51 000 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	3 000 000 €
	Sous-total recettes réelles	136 692 113 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 407 450 €
		138 099 563 €

Pour 2020, les recettes devraient présenter un résultat beaucoup plus élevé en raison d'une reprise sur provision d'environ 14M€ suite à la délibération du 3 octobre 2019. Il s'agit des provisions liées à la baisse des dotations de l'Etat (+ de 10M€) et à la grande rénovation du Palais des Congrès pour 3 M€. A noter également de bons résultats sur la fiscalité, le montant total des recettes de fonctionnement s'approcherait de 150 M€.

Sur 2021, le montant global devrait diminuer en raison de la situation exceptionnelle de 2020 liée à la reprise de provision mais également à cause des effets de la crise sanitaire.

1.1.2.1. Les produits directs des services et le reversement des frais de gestion

Ces produits représentent moins de 5 % des recettes de fonctionnement, davantage lié aux refacturations qu'aux progressions tarifs : ils n'évoluent pas dans de telles proportions.

Ces éléments ainsi que le périmètre des budgets généraux et annexes influent fortement sur ce volume de produits.

en M€	2017	2018	2019
Produit des tarifs et du domaine	6,32	6,93	6,49

Sur 2020, les recettes diminuent en raison de la fermeture d'équipements liée à la crise sanitaire : le résultat devrait approcher 6M€.

Pour le BP 2021, les incertitudes liées à la crise sanitaire ne permettent pas d'établir un niveau estimé pertinent.

1.1.2.2. Les produits de fiscalité directe

Les montants ci-après comprennent la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les taxes foncières et la taxe d'habitation (hors résidence principale à compter du 1er janvier 2021). Ils sont regroupés aux natures comptables 73111 et 73112. Ces produits de fiscalité ont augmenté entre 2018 et 2019.

En 2019, la revalorisation « automatique » des bases, le dynamisme des assiettes et de la CVAE permettent d'afficher un résultat à 84,2 M€. Il s'agit d'une progression de l'ordre de + 1,9 % sans aucune augmentation des taux.

en M€	2017	2018	2019
Produits de fiscalité directe	79,22	82,60	84,20

En 2020 la poursuite du dynamisme des bases des locaux d'habitation et professionnels devrait faire progresser le résultat ; ainsi que l'impôt instable sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui réserve encore une part de dynamique exceptionnelle pour 2020 puisqu'elle croît de l'ordre de 8%.

En 2021 la dynamique fiscale sera bouleversée d'une part par la crise sanitaire et économique qui impactera les recettes fiscales économiques, notamment la CVAE, et d'autre part les réformes fiscales rentrant en vigueur au 1er janvier 2021.

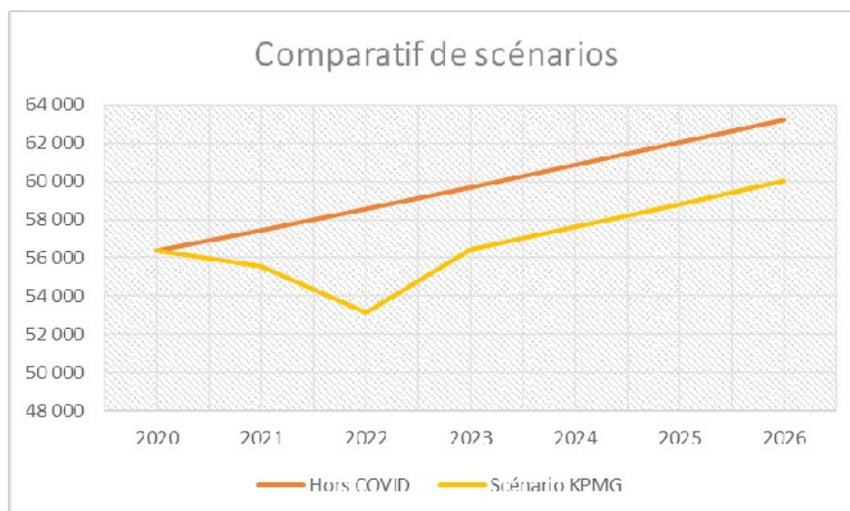
En ce qui concerne les conséquences en 2021 de l'impact de la crise sanitaire et économique :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera impactée de façon certaine de -6% en 2021. Cette baisse devrait se poursuivre en 2022 suite au décalage temporel des conséquences fiscales d'une variation de la valeur ajoutée des entreprises. Les projections à compter de 2022 restent néanmoins extrêmement dépendantes de l'ampleur et de la durée de la crise sanitaire et économique...
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) devrait également être impactée par la crise sanitaire et économique. En effet bien que cet impôt soit assis en grande partie sur les valeurs locatives, relativement fixes, une partie des cotisations est calculée selon le chiffre d'affaire de l'entreprise. Ainsi les baisses de chiffres d'affaires des entreprises impactées par la crise sanitaire et économique se traduiront par une moindre recette de CFE en 2021. Par ailleurs, le montant de cet impôt sera également fortement réduit suite à la seconde réforme fiscale évoquée ci-après. Une partie de l'impôt étant transformé en compensation fiscale.

En qui concerne les réformes fiscales rentrant en vigueur au 1^{er} janvier 2021

- La loi de finances pour 2020 prévoit une réforme d'envergure de la fiscalité des Communes et de leur groupement à compter du 1er janvier 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale. En effet, cette suppression sera compensée en 2021, pour les communes, par la récupération du taux de taxe foncière du département. Les montants correspondants étant corrigés par des coefficients correcteurs propres à chaque commune. Pour la Communauté d'agglomération, cette suppression sera compensée en 2021 par une fraction de la TVA nationale. Cette nouvelle recette intercommunale ne comprend ainsi pas de pouvoir de taux.
- La loi de finances pour 2021 prévoit également une réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels et ainsi des impositions correspondantes de taxe foncière et cotisation foncière des entreprises. Cette importante réduction d'impôt sera compensée en 2021 pour les communes et la Communauté d'agglomération en fonction du taux 2020. Le retour fiscal suite à une augmentation de taux sera néanmoins réduit d'autant pour la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises. Par ailleurs, à la vue de l'historique des compensations fiscales, il n'est également pas certain que cette nouvelle compensation fiscale soit pérenne dans le temps.
- Enfin, en conséquence des deux réformes fiscales évoquées ci-avant, les taux GEMAPI additionnels aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises seront automatiquement augmentés. En effet, pour retrouver un produit fiscal constant, les taux additionnels GEMAPI augmentent mécaniquement en contrepartie de la réduction de l'assiette et du poids de chacune des taxes locales.

Les projections réalisées par KPMG pour les prochaines années retiennent une décrue des ressources significatives sur les prochaines années. L'effet rebond envisagé à compter de 2023 ne se traduirait pas par un retour au niveau de ressources tel qu'il aurait été en l'absence de la crise sanitaire. Les pertes cumulées en perspective correspondent à près de 20 M€. Il est entendu qu'une telle évolution comporte un caractère incertain. Espérer un scénario plus favorable reste envisageable même si – à ce jour – aucune perspective nationale ne l'indique.



Pour 2021, le chapitre Impôts et Taxes serait d'un peu plus de 100 M€. Le conseil communautaire définira les modalités de financement du projet de territoire. Il s'agit donc d'un niveau cible qui reste à arbitrer.

1.1.2.3. La dotation globale de fonctionnement

La DGF se décompose ainsi :

Une dotation d'intercommunalité, fonction du potentiel de richesse des fiscaux deux ans auparavant. Les transferts de compétences et de personnes sur le niveau de dotation. Pour 2019, elle était de 3,846 M€ et 4,253 M€ en 2020.

Une dotation de compensation issue de la réforme de 2000 de la taxe professionnelle qui marque plutôt la richesse antérieure du territoire. La dotation de compensation qui représente désormais 80 % de la DGF a connu également une forte décroissance. Elle passe ainsi de 16,670 M€ en 2017, 16,322 M€ en 2018 puis 15,947 M€ en 2019 et 15,655 M€ en 2020.

en M€	2017	2018	2019
Dotation globale de fonctionnement	19,79	19,81	19,79

Sur 2020, la DGF connaît une hausse à 19,91 M€.

Pour le BP 2021, au vu de la loi de finances 2021, il est prévu une légère augmentation de la Dotation globale de fonctionnement. Comme en 2020, la hausse de la dotation d'intercommunalité devrait être majoritairement absorbée par la baisse de la dotation de compensation, mais au final avec une progression favorable. Pour le moment, la dotation de compensation reste inchangée pour le secteur communal. Estimation : de l'ordre de 20M€.

1.1.2.4. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes proviennent pour plus de la moitié de participations d'autres financeurs publics.

Ces dernières, constatées au chapitre 74, correspondent essentiellement aux versements de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) au titre des compétences enfance / jeunesse. Sur 2018, les financements de la CAF étaient de l'ordre de 9 M€. Sur 2019, ils ont atteint 10,6 M€ et pour 2020, le résultat devrait être de 6M€, un rattrapage est donc à prévoir dans les années à venir. Par ailleurs, pour 2021, au vu de l'impact de la crise sanitaire, une subvention exceptionnelle de ce financeur d'un montant de 1M€ est attendue.

Le second produit significatif provient de l'attribution de compensation négative (nature 73211) que verse Valence. Ainsi, ce montant s'élevait à 4,1 M€ en 2019. En raison de la mise en place de l'attribution de compensation en investissement, cette somme a été ramenée à 2,9M€ en 2020 avec une recette nouvelle pour l'Agglo en investissement.

La Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo perçoit d'autres produits moins significatifs. Il s'agit notamment de la taxe de séjour reversée à l'office de tourisme pour environ 700 k€ par an entre 2017 et 2019 mais le résultat 2020 est impacté par la crise, il devrait être d'environ 470 k€. Il y a également quelques produits de loyers et produits exceptionnels tels que les remboursements d'assurance et de remboursement de frais de personnel mis à disposition.

Pour le BP 2021, au vu des rattrapages de subventions et de l'aide exceptionnelle de la CAF, ces recettes devraient augmenter.

1.2 Budget principal : évolution prévisionnelle des dépenses et recettes en investissement

1.2.1 Les dépenses d'investissement

	Dépenses d'investissement	2017	2018	2019
20	Immobilisations incorporelles	1 151 492,08 €	801 164 132 €	671 778 03 €
204	Subventions d'équipement versées	5 610 833,85 €	6 643 481,50 €	15 466 948,82 €
21	Immobilisations corporelles	11 044 289,69 €	13 519 061,09 €	16 038 288,95 €
23	Immobilisations en cours	4 871 186,07 €	16 895 419,95 €	19 967 401,27 €
45	Opérations sous mandat	74 578,48 €	16 608,00 €	322 969,20 €
	Sous-total dépenses d'équipement	22 752 380,17 €	37 877 734,67 €	52 467 386,27 €
26	Participations et créances	3 800 000,00 €	25 000,00 €	250 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	155 257,10 €	12 300,00 €	15 070,00 €
13	Régularisations subventions d'investissement	20 400,00 €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 342 329,55 €	2 985 253,92 €	3 269 008,34 €
	Sous-total dépenses réelles	30 070 366,82 €	40 900 288,59 €	56 001 464,61 €
041	Opérations patrimoniales	7 056 873,39 €	309 987,92 €	336 415,44 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	840 000,00 €	522 884,17 €	753 236,96 €
	Total	37 967 240,21 €	41 733 160,68 €	57 091 117,01 €

	Dépenses d'investissement	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	1 704 351 €
204	Subventions d'équipement versées	14 515 940 €
21	Immobilisations corporelles	18 106 102 €
23	Immobilisations en cours	22 717 467 €
45	Opérations sous mandat	100 000 €
	Sous-total dépenses d'équipement	57 143 860 €
26	Participations et créances	250 000 €
27	Autres immobilisations financières	45 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 285 000 €
	Sous-total dépenses réelles	61 723 860 €
041	Opérations patrimoniales	230 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 407 450 €
	Total	63 361 310 €

Les dépenses d'investissement du Budget Général sont en majorité gérées par le système des Autorisations de Programme et sont présentées en détail dans la partie 2 du présent rapport relatif à la pluriannualité.

Sur 2019, année haute de l'investissement sur le mandat, les dépenses d'équipement ont été de 52,5 M€. Pour 2020, elles devraient s'approcher de 38,7 M€.

Pour 2021, certaines opérations décalées en raison de la crise sanitaire seront réalisées, ainsi que l'investissement courant dans l'attente de la définition du nouveau projet de territoire. Les dépenses d'équipement sont estimées à 50,6 M€ dont 43,7M€ de crédits de paiement d'autorisations de programme.

Le nouveau projet de territoire présentera non plus les opérations par Pilier mais par Ambitions, les programmes sont enrichis, le programme courant est intégré dans ces ambitions car les dépenses relatives portent souvent des travaux de réhabilitation énergétique ou de mise en accessibilité. De façon globale, même si les compétences perdurent dans le temps, le sens de l'action évolue.

L'Agglo va suivre les recommandations de l'ONU dont les objectifs de développement durable prédominent. Ce « verdissement » des politiques doit prévaloir à la priorisation des opérations sur le mandat.

Les nouvelles ambitions priorisées sont :

Nouvelles Ambitions	Dont ancien pilier
Développement durable du territoire	4 <i>Cadre de vie</i>
Attractivité et développement économique	1 <i>Economie</i>
Cohésion sociale	2 <i>Cohésion sociale</i> 3 <i>Culture</i>
Equilibre Territorial	5 <i>Solidarité territoriale</i>

Enfin, en ce qui concerne le remboursement du capital de la dette, sur 2019 il s'élevait à 3,27 M€. Pour 2020, il est projeté à 4,29 M€ en raison des nouveaux emprunts réalisés pour financer le projet de territoire. Enfin, sur 2021, en l'absence de nouveaux emprunts, il serait de l'ordre de 4,7 M€.

1.2.2 Les recettes d'investissement

	Recettes d'investissement	2017	2018	2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 846 132,61 €	2 427 989,89 €	4 568 567,80 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 119 394,63 €	8 221 711,38 €	21 891 742,06 €
13	Subventions d'investissement	2 178 735,73 €	6 252 869,37 €	8 697 609,16 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 100,00 €	8 003 000,17 €	26 201 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	6 896,13 €	902 326,11 €	- €
21	Immobilisations corporelles	334,24 €	6 169,20 €	- €
23	Immobilisations en cours	23 322,43 €	7 205,92 €	- €
45	Opérations sous mandat	- €	65 923,92 €	74 578,48 €
	Sous-total recettes réelles	17 177 915,77 €	25 887 195,96 €	61 433 497,50 €
041	Opérations patrimoniales	7 056 873,39 €	309 987,92 €	336 415,44 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 996 979,45 €	6 664 945,69 €	8 581 021,45 €
	Total	30 231 768,61 €	32 862 129,57 €	70 350 934,39 €

	Recettes d'investissement	BP 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000 000 €
13	Subventions d'investissement	12 098 639 €
16	Emprunts et dettes assimilées	27 731 542 €
23	Immobilisations en cours	20 000 €
26	Participations et créances rattachées	350 000 €
45	Opérations sous mandat	100 000 €
	Sous-total recettes réelles	46 300 181 €
041	Opérations patrimoniales	230 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 798 030 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 033 099 €
	Total	63 361 310 €

Pour 2020, les recettes liées au FCTVA sont estimées à 6 M€, celles des partenaires extérieurs à 5M€, et les attributions de compensation d'investissement à 4M€.

En ce qui concerne les emprunts, le BP 2020 affichait un montant de 27,7 M€ qui correspond à l'emprunt « d'équilibre » et qui n'est jamais totalement réalisé puisque 12M€ d'emprunt ont finalement été réalisés.

Focus : le financement du programme d'investissement 2021

Les dépenses d'équipement portées par le budget principal sur 2021 devraient se situer entre 50 M€ et 51 M€. Avec le remboursement du capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement pourraient se porter à 56 M€. Plusieurs financements seront mobilisés :

-Le FCTVA, estimation 2021 : entre 7 et 7,5 M€. La loi de finances 2021 instaure l'automatisation du FCTVA. Sur 2021, il est possible que nous percevions un reliquat 2020 et l'année 2021, soit une année exceptionnellement haute pour ce type de recette.

Cette réforme aboutit à exclure la TVA sur les logiciels, ce qui aura un impact sur le budget. Le Service Mutualisé Informatique, mais également sur l'élaboration des documents d'urbanisme, ces deux natures sont exclues du champ. *A contrario* des dépenses sur certaines natures comptables qui étaient autrefois écartées se retrouvent, du fait de l'automatisation, intégrées. Financièrement, la principale conséquence porte sur le renchérissement de la participation à la direction commune des systèmes d'information. La perte de ressources cumulées peut être estimée à 130 k€ en raison de l'absence de récupération du FCTVA anticipée.

-Les subventions des financeurs extérieurs (Etat, Région, Département...) notamment pour les travaux du Palais des Congrès, le solde des subventions des piscines et de la Comédie, estimation 2021 : 10 M€. Avec les appels à projet en cours dans le cadre de France Relance, l'Agglo espère bénéficier en 2021 de subventions valorisées, notamment sur les travaux de rénovation thermique.

-Les attributions de compensation d'investissement : 4 M€

-L'autofinancement estimé sur 2021 : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait approcher 15 M€ ce qui correspond à un volume standard pour l'Agglomération au moment du vote du budget.

-Et, *in fine*, le recours à l'emprunt : au stade du budget primitif, il s'agit de l'emprunt d'équilibre ; le résultat 2020 fera évoluer ce montant lors du budget supplémentaire 2021. Pour 2021, il pourrait être nécessaire d'emprunter entre 15 et 20 M€ en fonction du délai de réalisation des opérations. Il s'agit là d'une projection qui intègre le fait que l'Agglomération reprendra un résultat excédentaire lors du budget supplémentaire.

1.3. Les orientations des budgets annexes

Depuis 2020, quinze budgets décrivent l'activité de la Communauté d'agglomération : un budget principal et quatorze budgets annexes, suite à la création de deux nouveaux : budget Régie de l'eau et budget annexe Autorité Organisatrice de l'Eau. Le tableau ci-après synthétise le fonctionnement budgétaire de la Communauté d'agglomération.

Les principaux budgets s'élèvent à près de 151 M€ de dépenses de fonctionnement consolidées.

Trois budgets économiques isolent les activités assujetties à la TVA dans ce domaine.

En outre, six budgets de services communs regroupent 24 M€ de dépenses de fonctionnement. Une part d'entre elles est déjà comptabilisée dans le budget général : la part propre à l'Agglomération est retranscrite dans les 110 M€ de dépenses de fonctionnement, la part des Villes est quant à elle neutralisée au travers des attributions de compensation.

Budgets	Objet	Ressources de financement	Fonctionnement : dépenses réelles CA 2020 projeté
Général	Compétences hors budgets annexes	Fiscalité, tarifs, dotations, subventions.	109,5 M€
Régie Assainissement	Eaux usées + SPANC	Redevances et subventions	5,8 M€
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Prélèvement spécifique	1,7 M €
Régie Eau	Territoires, communes et syndicats gérés par DSP	Redevances et subventions	6,7 M€
Autorité organisatrice de l'eau	Territoires, communes et syndicats gérés auparavant en régie	Redevances et subventions	0,5 M€
Déchets ménagers	Collecte et traite-	TEOM + redevance spéciale	26,7 M€

	ment		
Economies : 3 budgets	Zones, bâtiments et équipements Rovaltain	Vente, locations redevances	4,5 M€
Services communs : 6 budgets	Archives, Autorisation du droit des sols, Cuisine centrale, Services administratifs, Services techniques, Systèmes d'information.	Adhérents différents en fonction des services.	24,2 M€ Mais avec un périmètre qui peut évoluer chaque année

Enfin, en 2020, l'Etablissement Public Local Administratif « La Fab Territory » a été créé suite à l'élection de l'Agglo lors de l'appel à projet TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition). Des agents de l'Agglo sont mis à disposition de cette structure qui est une Régie à personnalité morale.

1.3.1 Budget Assainissement

Le périmètre de la compétence s'est stabilisé en 2018. Les communes de l'ancienne Communauté de communes de la Raye ont transféré les charges et les produits attachés à la compétence assainissement, la partie relative au service public d'assainissement non collectif était déjà intercommunale.

Depuis 2019, l'Assainissement est géré par une régie autonome sans personnalité morale. Un conseil d'exploitation accompagne cette réorganisation en complément des décisions prises par le Conseil communautaire.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses d'exploitation	2017	2018	2019
011	Charges à caractère général	5 660 597,21 €	4 364 375,48 €	1 459 958,74 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 756 079,43 €	2 868 991,43 €	2 955 307,49 €
65	Autres charges de gestion courante	79 962,97 €	79 764,43 €	1 938 827,05 €
66	Charges financières	514 071,95 €	564 955,17 €	434 762,79 €
67	Charges exceptionnelles	2 240 843,40 €	1 593 387,51 €	434 963,05 €
	Sous-total dépenses réelles	11 251 554,96 €	9 471 474,02 €	7 223 819,12 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500 000,00 €	4 341 138,55 €	4 485 224,26 €
	Total	15 751 554,96 €	13 812 612,57 €	11 709 043,38 €

	Recettes d'exploitation	2017	2018	2019
013	Atténuations de charges	1 246,09 €	16 887,91 €	7 579,28 €
70	Ventes de prestations de services	13 812 098,48 €	13 375 508,71 €	16 374 580,20 €
74	Subventions d'exploitation	1 543 890,21 €	1 054 845,82 €	716 656,36 €
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00 €	3 750,00 €	2,00 €
77	Produits exceptionnels	672 902,97 €	596 772,08 €	803 087,91 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	1 228 646,68 €	6 448 353,32 €	- €
	Sous-total recettes réelles	17 268 784,43 €	21 496 117,84 €	17 901 905,75 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00 €	771 852,10 €	775 205,11 €
	Total	18 068 784,43 €	22 267 969,94 €	18 677 110,86 €

Dépenses d'exploitation		BP 2020	Recettes d'exploitation		BP 2020
011	Charges à caractère général	2 362 689 €	70	Ventes de prestations de	
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 455 304 €	74	Subventions d'exploitation	545 381 €
65	Autres charges de gestion courante	3 290 000 €	77	Produits exceptionnels	96 400 €
66	Charges financières	413 000 €		Sous-total recettes réelles	14 798 781 €
67	Charges exceptionnelles	426 400 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 020 850 €
022	Dépenses imprévues	100 000 €		Total	15 819 631 €
	Sous-total dépenses réelles	10 047 393 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 451 790 €			
023	Virement à la section d'investissement	1 320 448 €			
	Total	15 819 631 €			

Perspectives 2021	
Dépenses réelles d'exploitation	Pas d'évolutions majeures prévues. Le niveau 2021 devrait se stabiliser par rapport à celui de 2020.
Recettes réelles d'exploitation	Les recettes devraient rester du même niveau que 2020

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		2017	2018	2019
20	Immobilisations incorporelles	595 835,41 €	489 183,70 €	665 161,75 €
21	Immobilisations corporelles	2 879 453,06 €	2 113 225,56 €	3 373 780,85 €
23	Immobilisations en cours	1 124 182,35 €	1 276 930,59 €	4 802 888,50 €
	Sous-total dépenses d'équipement	4 599 470,82 €	3 879 339,85 €	8 841 831,10 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	110 310,47 €
13	Subventions d'investissement	- €	30 000,00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 014 219,37 €	1 914 878,65 €	1 318 124,20 €
	Sous-total dépenses réelles	7 613 690,19 €	5 824 218,50 €	10 270 265,77 €
041	Opérations patrimoniales	164 063,56 €	19 225,73 €	771 961,87 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00 €	771 852,10 €	775 205,11 €
	Total	8 577 753,75 €	6 615 296,33 €	11 817 432,75 €

Recettes d'investissement		2017	2018	2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	72 928,02 €	45 726,89 €	3 511,58 €
13	Subventions d'investissement	411 589,16 €	573 545,20 €	404 463,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 139,62 €	- €	5 000 000,00 €
23	Immobilisations en cours	33 573,35 €	64 330,51 €	- €
27	Autres immobilisations financières	227 527,22 €	156 102,64 €	- €
	Sous-total recettes réelles	754 757,37 €	839 705,24 €	5 407 974,58 €
041	Opérations patrimoniales	164 063,56 €	19 225,73 €	771 961,87 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500 000,00 €	4 341 138,55 €	4 485 224,26 €
	Total	5 418 820,93 €	5 200 069,52 €	10 665 160,71 €

Dépenses d'investissement		BP 2020	Recettes d'investissement		BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	939 470 €	13	Subventions d'investissement	4 426 900 €
21	Immobilisations corporelles	5 853 856 €	16	Emprunts et dettes assimilées	5 043 927 €
23	Immobilisations en cours	6 519 550 €	23	Immobilisations en cours	50 000 €
	Sous-total dépenses d'équipement	13 312 876 €	27	Autres immobilisations financières	25 661 €
16	Emprunts et dettes assimilées	985 000 €		Sous-total recettes réelles	9 546 488 €
	Sous-total dépenses réelles	14 297 876 €	041	Opérations patrimoniales	100 000 €
041	Opérations patrimoniales	100 000 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 451 790 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 020 850 €	021	Virement de la section d'exploitation	1 320 448 €
	Total	15 418 726 €		Total	15 418 726 €

Perspectives 2021	
Dépenses réelles d'investissement	13,8 M€ de dépenses d'équipement en AP/CP, 1,1M€ de remboursement de capital de dette
Recettes réelles d'investissement	<p>En 2020, l'essentiel des recettes provient de l'affectation du résultat 2019 (6,4 M€).</p> <p>L'autofinancement estimé sur 2021, à la lecture du BP précédent : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait être d'environ 4,7 M€</p> <p>Le solde sera financé par emprunt... toutefois, le résultat de l'exercice 2020 ajustera ce volume. Au stade du vote du budget, il s'agit d'un emprunt d'équilibre théorique.</p>

1.3.2 Budget GEMAPI

En 2018, le vote d'un produit de taxe GEMAPI a permis la création de ce budget annexe. Ce dernier garantit une affectation exclusive des montants. L'autorisation de programme relative aux investissements sur les rivières a basculé vers ce budget annexe.

De façon globale, le début du mandat permettra de se questionner sur le financement des opérations du projet de territoire, comme pour tout budget à fiscalité propre.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	2018	2019
011	Charges à caractère général	376 854,81 €	503 859,33 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	864 672,25 €	1 024 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	164 323,60 €	180 045,54 €
66	Charges financières	309 750,29 €	309 945,96 €
	Sous-total dépenses réelles	1 715 600,95 €	2 018 450,83 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 666,32 €	86 831,43 €
	Total	1 797 267,27 €	2 105 282,26 €

	Recettes de fonctionnement	2018	2019
013	Atténuations de charges	470,13 €	779,57 €
70	Produits des services, du domaine	49 737,00 €	53 918,24 €
73	Impôts et taxes	1 000 767,00 €	1 006 931,00 €
74	Dotations et participations	254 285,55 €	201 033,09 €
75	Autres produits de gestion courante	1 300 000,00 €	2,15 €
77	Produits exceptionnels	650,00 €	1 305 467,60 €
	Sous-total recettes réelles	2 605 909,68 €	2 568 131,65 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180,00 €	26 475,00 €
	Total	2 606 089,68 €	2 594 606,65 €

Dépenses de fonctionnement		BP 2020	Recettes de fonctionnement		BP 2020
011	Charges à caractère général	668 349 €	70	Produits des services, du c	
012	Charges de personnel et frais assimilés	945 186 €	73	Impôts et taxes	1 000 000 €
65	Autres charges de gestion courante	187 092 €	74	Dotations et participations	280 443 €
66	Charges financières	280 000 €	75	Autres produits de gestion courante	1 300 000 €
	Sous-total dépenses réelles	2 080 627 €		Sous-total recettes réelles	2 635 385 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 000 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 400 €
023	Virement à la section d'investissement	449 158 €		Total	2 661 785 €
	Total	2 661 785 €			

Perspectives 2021	
Dépenses réelles de fonctionnement	Stabilisation des dépenses hormis celles de personnel soumises au GVT
Recettes réelles de fonctionnement	L'autonomisation du budget est envisagée : le prélèvement GEMAPI passerait de 1M€ à 2,3 M€ et la subvention du budget principal disparaîtrait.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		2018	2019
20	Immobilisations incorporelles	80 681,94 €	160 797,92 €
204	Subventions d'équipement versées	4 763,14 €	71 082,00 €
21	Immobilisations corporelles	105 931,47 €	61 145,59 €
23	Immobilisations en cours	96 698,24 €	230 167,45 €
	Sous-total dépenses d'équipement	288 074,79 €	523 192,96 €
27	Autres immobilisations financières	132 470,00 €	2 030,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	480 915,54 €	444 436,77 €
	Sous-total dépenses réelles	901 460,33 €	969 659,73 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180,00 €	26 475,00 €
	Total	901 640,33 €	996 134,73 €

Recettes d'investissement		2018	2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	37 625,67 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	260 828,24 €
13	Subventions d'investissement	559 145,77 €	97 952,27 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	1 500 000,00 €
	Sous-total recettes réelles	559 145,77 €	1 896 406,18 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 666,32 €	86 831,43 €
	Total	640 812,09 €	1 983 237,61 €

Dépenses d'investissement		BP 2020	Recettes d'investissement		BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	166 300 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	360 000 €
204	Subventions d'équipement versées	550 133 €	13	Subventions d'investissement	462 880 €
21	Immobilisations corporelles	482 200 €	16	Emprunts et dettes assimilées	2 765 988 €
23	Immobilisations en cours	2 249 373 €		Sous-total recettes réelles	3 588 868 €
	Sous-total dépenses d'équipement	3 448 006 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 000 €
27	Autres immobilisations financières	175 620 €	041	Opérations patrimoniales	100 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	520 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	449 158 €
	Sous-total dépenses réelles	4 143 626 €		Total	4 270 026 €
041	Opérations patrimoniales	100 000 €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 400 €			
	Total	4 270 026 €			

Perspectives 2021	
Dépenses réelles d'investissement	3 M€ de dépenses d'équipement en AP/CP, 508 k€ de remboursement de capital de la dette
Recettes réelles d'investissement	450 k€ de subventions, L'autofinancement estimé sur 2021, à la lecture du BP précédent : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait être d'environ 550 k€ Le solde sera financé par emprunt... toutefois, le résultat de l'exercice 2020 ajustera ce volume. Au stade du vote du budget, il s'agit d'un emprunt d'équilibre théorique.

1.3.3 Budget Régie de l'eau

L'année 2020 a été marquée par le transfert de la compétence Eau potable à l'Agglo en vertu de la loi Notre. A ce titre, l'Agglo a créé deux nouveaux budgets : un budget Régie de l'Eau et un budget Autorité Organisatrice de l'Eau.

Le Budget Régie de l'Eau propose les crédits pour les territoires, communes et syndicats, gérés auparavant en régie et les travaux de renouvellement du réseau.

Les budgets « eau » ont été établis en 2020 dans un contexte incertain eu égard au projet de loi Engagement et Proximité. Les montants votés devaient être entendus comme des montants maximums, ne prenant pas en compte le suivi des syndicats exerçant la compétence pendant encore 6 mois au moins et les communes qui souhaiteraient une délégation de la compétence.

Pour 2021, une analyse prospective du niveau de prix, de service rendu... par un audit externe est envisagée au même titre de celle qui avait été réalisée lors de la prise de compétence Assainissement.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses d'exploitation	BP 2020
011	Charges à caractère général	5 307 415 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 009 421 €
014	Atténuation de produits	2 979 753 €
65	Autres charges de gestion courante	579 951 €
66	Charges financières	164 538 €
67	Charges exceptionnelles	202 995 €
	Sous-total dépenses réelles	13 244 073 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 878 700 €
023	Virement à la section d'investissement	877 317 €
	Total	16 000 090 €

	Recettes d'exploitation	
013	Atténuations de charges	
70	Ventes de produits fabriqués	15 087 842 €
75	Autres produits de gestion courante	554 930 €
	Sous-total recettes réelles	15 672 250 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 840 €
	Total	16 000 090 €

Perspectives 2021	
Dépenses réelles de fonctionnement	Il s'agira d'un budget différent de celui de la première année. L'Agglo sait désormais quels syndicats intègrent le périmètre. Cependant, le périmètre peut évoluer en fonction de la volonté de chaque territoire
Recettes réelles de fonctionnement	La principale recette provient des usagers du service

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	223 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 760 000 €
23	Immobilisations en cours	2 657 000 €
	Sous-total dépenses d'équipement	4 640 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	553 970 €
	Sous-total dépenses réelles	5 193 970 €
041	Opérations patrimoniales	327 840 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000 €
	Total	5 621 810 €

Recettes d'investissement		BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	2 765 793 €
	Sous-total recettes réelles	2 765 793 €
041	Opérations patrimoniales	100 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 878 700 €
021	Virement de la section d'exploitation	877 317 €
	Total	5 621 810 €

Perspectives 2021	
Dépenses réelles d'investissement	Une autorisation de programme a été votée pour la construction du nouveau Château d'eau sur la commune de Valence, les crédits de paiement 2021 sont estimés à 3,9 M€. Par ailleurs, 6,2 M€ seraient proposés pour le reste de l'investissement. Enfin, le remboursement du capital de la dette est estimé à 400 k€.
Recettes réelles d'investissement	Un emprunt d'équilibre sera proposé.

1.3.4 Budget Autorité organisatrice de l'eau

L'année 2020 a été marquée par le transfert de la compétence Eau potable à l'Agglo en vertu de la loi Notre. A ce titre, l'Agglo a créé deux nouveaux budgets : un budget Régie de l'Eau et un budget Autorité Organisatrice de l'Eau.

Le Budget Autorité Organisatrice de l'Eau propose les crédits pour les territoires, communes et syndicats, gérés par Délégation de Service Public (DSP) et les dépenses pour les nouveaux investissements réalisés sur le réseau.

Les budgets « eau » ont été établis en 2020 dans un contexte incertain eu égard au projet de loi Engagement et Proximité. Les montants votés devaient être entendus comme des montants maximums, ne prenant pas en compte le suivi des syndicats exerçant la compétence pendant encore 6 mois au moins et les communes qui souhaiteraient une délégation de la compétence.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses d'exploitation	BP 2020
011	Charges à caractère général	40 912 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 873 303 €
65	Autres charges de gestion courante	23 735 €
66	Charges financières	72 000 €
67	Charges exceptionnelles	14 286 €
	Sous-total dépenses réelles	2 024 236 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	491 270 €
023	Virement à la section d'investissement	402 274 €
	Total	2 917 780 €

	Recettes d'exploitation	BP 2020
70	Ventes de produits fabriqués	2 863 710 €
	Sous-total recettes réelles	2 863 710 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 070 €
	Total	2 917 780 €

Perspectives 2021	
Dépenses réelles de fonctionnement	Il s'agira d'un budget différent de celui de la première année. Pour le BP 2020, le budget avait été élaboré sur un périmètre large comme si l'ensemble des territoires avait transféré la compétence, finalement seuls les territoires volontaires ont effectué le transfert.
Recettes réelles de fonctionnement	S'y trouvent notamment les parts communales eau issues des délégations de service public

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	163 302 €
23	Immobilisations en cours	4 568 698 €
	Sous-total dépenses d'équipement	4 932 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	228 000 €
	Sous-total dépenses réelles	5 160 000 €
041	Opérations patrimoniales	100 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 070 €
	Total	5 314 070 €

Recettes d'investissement		BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	4 320 526 €
	Sous-total recettes réelles	4 320 526 €
041	Opérations patrimoniales	100 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	491 270 €
021	Virement de la section d'exploitation	402 274 €
	Total	5 314 070 €

Perspectives 2021	
Dépenses réelles d'investissement	Les dépenses d'équipements sont estimées à 1,4 M€, le remboursement du capital de la dette à 22 000 €.
Recettes réelles d'investissement	Un emprunt d'équilibre sera proposé.

1.3.5 Budget Déchets ménagers

En 2018, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été harmonisé à 7,95 %.

Cette décision permet de sécuriser les ressources de ce budget au regard d'une jurisprudence croissante. Avec le taux adopté, le budget s'équilibre juste à hauteur des besoins actuels. Il permet de financer le programme prévu ni plus, ni moins.

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		2017	2018	2019
011	Charges à caractère général	10 140 701,19 €	10 489 023,18 €	11 158 957,54 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 071 598,21 €	2 954 160,64 €	2 842 987,96 €
65	Autres charges de gestion courante	12 541 095,20 €	12 607 174,67 €	12 884 773,36 €
66	Charges financières	10 821,96 €	10 357,72 €	10 993,18 €
67	Charges exceptionnelles	6 929,50 €	8 698,00 €	2 573,72 €
	Sous-total dépenses réelles	25 771 146,06 €	26 069 414,21 €	26 900 285,76 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	713 086,00 €	721 060,54 €	924 873,75 €
	Total	26 484 232,06 €	26 790 474,75 €	27 825 159,51 €

Recettes de fonctionnement		2017	2018	2019
013	Atténuations de charges	750,70 €	12 973,15 €	2 449,60 €
70	Produits des services, du domaine et ventes di	2 027 485,43 €	2 179 564,46 €	2 305 388,92 €
73	Impôts et taxes	23 028 968,00 €	22 739 806,00 €	23 272 511,00 €
74	Dotations et participations	1 646 776,49 €	2 257 686,76 €	2 428 580,17 €
75	Autres produits de gestion courante	36 261,00 €	- €	3 899,28 €
	Sous-total recettes réelles	26 879 763,29 €	27 204 797,34 €	28 046 825,77 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 248,00 €	1 248,00 €	1 880,00 €
	Total	26 881 011,29 €	27 206 045,34 €	28 048 705,77 €

Dépenses de fonctionnement			BP 2020	Recettes de fonctionnement			BP 2020
011	Charges à caractère général		11 279 960 €	013	Atténuations de charges		
012	Charges de personnel et frais assimilés		2 933 986 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		2 236 500 €
65	Autres charges de gestion courante		12 722 371 €	73	Impôts et taxes		23 375 000 €
66	Charges financières		12 500 €	74	Dotations et participations		2 268 000 €
67	Charges exceptionnelles		8 000 €	75	Autres produits de gestion courante		15 010 €
	Sous-total dépenses réelles		26 956 817 €		Sous-total recettes réelles		27 894 610 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		929 673 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 880 €
023	Virement à la section d'investissement		10 000 €		Total		27 896 490 €
	Total		27 896 490 €				

Perspectives 2021	
Dépenses réelles de fonctionnement	Stabilisation des dépenses, hors celles de personnel soumises à la GVT, Incertitudes législatives sur les nouvelles consignes de tri
Recettes réelles de fonctionnement	Principalement la TEOM

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		2017	2018	2019
20	Immobilisations incorporelles	- €	234,62 €	540,00 €
204	Subventions d'équipement versées	25 405,40 €	13 813,10 €	- €
21	Immobilisations corporelles	548 251,22 €	2 692 085,57 €	2 089 103,37 €
	Sous-total dépenses d'équipement	581 469,62 €	2 721 711,68 €	2 089 643,37 €
16	Emprunts et dettes assimilées	9 580,26 €	10 043,94 €	10 530,07 €
	Sous-total dépenses réelles	591 049,88 €	2 731 755,62 €	2 100 173,44 €
041	Opérations patrimoniales	- €	15 578,39 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 248,00 €	1 248,00 €	1 880,00 €
	Total	592 297,88 €	2 748 582,01 €	2 102 053,44 €

Recettes d'investissement		2017	2018	2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 825,19 €	61 875,55 €	499 928,44 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	760 789,37 €
13	Subventions d'investissement	- €	12 651,00 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	500 000,00 €
	Sous-total recettes réelles	98 825,19 €	74 526,55 €	1 760 717,81 €
041	Opérations patrimoniales	- €	15 578,39 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	713 086,00 €	721 060,54 €	924 873,75 €
	Total	811 911,19 €	811 165,48 €	2 685 591,56 €

Dépenses d'investissement		BP 2020	Recettes d'investissement		BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	16 000 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	639 000 €
204	Subventions d'équipement versées	7 800 €	16	Emprunts et dettes assimilées	2 387 857 €
21	Immobilisations corporelles	3 900 850 €		Sous-total recettes réelles	3 026 857 €
	Sous-total dépenses d'équipement	3 924 650 €	041	Opérations patrimoniales	50 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	929 673 €
	Sous-total dépenses réelles	3 964 650 €	021	Virement de la section de fonctionnement	10 000 €
041	Opérations patrimoniales	50 000 €		Total	4 016 530 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 880 €			
	Total	4 016 530 €			

Perspectives 2021	

Dépenses réelles d'investissement	4,5M€ de crédits de paiement en autorisation de programme et de crédits de paiement et 3,6 M € pour le reste des dépenses. Le remboursement du capital de la dette est estimé à 36 k€.
Recettes réelles d'investissement	L'autofinancement estimé sur 2021 : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait être d'environ 940 k€ Le solde sera financé par emprunt... toutefois, le résultat de l'exercice 2020 ajustera ce volume. Au stade du vote du budget, il s'agit d'un emprunt d'équilibre théorique.

1.3.6 Budget Bâtiments économiques

Suite à la vente du bâtiment JOURDAN à la ville de Romans-sur-Isère, l'ensemble du budget devrait voir ses dépenses diminuer.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses d'exploitation	2017	2018	2019
011	Charges à caractère général	235 958,63 €	325 546,31 €	300 020,01 €
65	Autres charges de gestion courante	109 885,34 €	- €	107 983,64 €
66	Charges financières	6 599,59 €	5 886,22 €	4 874,78 €
67	Charges exceptionnelles	98,56 €	24 373,00 €	- €
	Sous-total dépenses réelles	352 542,12 €	355 805,53 €	412 878,43 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 613,06 €	599 419,05 €	549 760,61 €
	Total	888 155,18 €	955 224,58 €	962 639,04 €

	Recettes d'exploitation	2017	2018	2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	384 706,21 €	438 782,72 €	367 879,66 €
75	Autres produits de gestion courante	- €	0,70 €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	585,86 €	17 219,87 €
	Sous-total recettes réelles	384 706,21 €	439 369,28 €	385 099,53 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 368,00 €	146 368,00 €	146 368,00 €
	Total	531 074,21 €	585 737,28 €	531 467,53 €

	Dépenses d'exploitation	BP 2020		Recettes d'exploitation	BP 2020
011	Charges à caractère général	402 985 €	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	311 000 €
66	Charges financières	4 000 €	77	Produits exceptionnels	177 310 €
67	Charges exceptionnelles	1 500 €	78	Reprises sur provisions	321 575 €
	Sous-total dépenses réelles	408 485 €		Sous-total recettes réelles	809 885 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	548 200 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 800 €
	Total	956 685 €		Total	956 685 €

Perspectives 2021	
Dépenses réelles de fonctionnement	de Diminution des dépenses

Recettes réelles de Les recettes des loyers pour le fonctionnement impactées par la crise sanitaire

INVESTISSEMENT

	Dépenses d'investissement	2017	2018	2019
21	Immobilisations corporelles	74 618,40 €	75 254,96 €	243 261,42 €
	Sous-total dépenses d'équipement	74 618,40 €	75 254,96 €	243 261,42 €
16	Emprunts et dettes assimilées	125 623,22 €	22 658,18 €	23 154,33 €
	Sous-total dépenses réelles	200 241,62 €	97 913,14 €	266 415,75 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 368,00 €	146 368,00 €	146 368,00 €
	Total	346 609,62 €	244 281,14 €	412 783,75 €

		Recettes d'investissement	2017	2018	2019
R	16	Emprunts et dettes assimilées	3 279,22 €	1 484,75 €	5 796,83 €
		Sous-total recettes réelles	3 279,22 €	1 484,75 €	5 796,83 €
E	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 613,06 €	599 419,05 €	549 760,61 €
		Total	538 892,28 €	600 903,80 €	555 557,44 €

	Dépenses d'investissement	BP 2020		Recettes d'investissement	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	1 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 €
21	Immobilisations corporelles	321 780 €		Sous-total recettes réelles	6 000 €
	Sous-total dépenses d'équipement	322 780 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	548 200 €
16	Emprunts et dettes assimilées	84 620 €		Total	554 200 €
	Sous-total dépenses réelles	407 400 €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 800 €			
	Total	554 200 €			

	Perspectives 2021
Dépenses réelles d'investissement	Sur 2019 et 2020, les dépenses avaient notamment porté sur le bâtiment JOURDAN. Pour 2021, les dépenses d'équipement sont estimées à 94 k€. Remboursement du capital de la dette estimé à 22k€.
Recettes réelles d'investissement	Stabilisation

1.3.7 Budget Zones économiques

Il s'agit d'un budget de gestion de stocks. Acquisition et viabilisation se comptabilisent en fonctionnement. L'accroissement de charge correspond au besoin de viabilisation de zones pour reconstituer l'offre foncière suite aux importantes cessions réalisées ces dernières années.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de fonctionnement	2017	2018	2019
011	Charges à caractère général	1 421 212,61 €	2 407 772,62 €	6 641 724,34 €
65	Autres charges de gestion courante	- €	7,28 €	- €
66	Charges financières	108 262,56 €	111 122,71 €	119 013,95 €
	Sous-total dépenses réelles	1 529 475,17 €	2 518 902,61 €	6 760 738,29 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	108 262,56 €	199 238,99 €	211 133,55 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 185 114,25 €	5 040 274,57 €	6 615 625,90 €
	Total	8 822 851,98 €	7 758 416,17 €	13 587 497,74 €

Recettes de fonctionnement		2017	2018	2019
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 090 464,42 €	4 168 005,17 €	4 469 193,00 €
74	Dotations et participations	48 183,40 €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	7,33 €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	23,00 €	1 565,50 €	4 921,87 €
	Sous-total recettes réelles	8 138 678,15 €	4 170 560,67 €	4 668 113,87 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	108 262,56 €	199 238,99 €	211 133,55 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 176 474,08 €	2 754 369,08 €	6 791 638,29 €
	Total	9 423 414,79 €	7 124 168,74 €	11 670 885,71 €

Dépenses d'investissement		BP 2020	Recettes d'investissement		BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	1 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées	900 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 603 140 €		Sous-total recettes réelles	900 €
	Sous-total dépenses réelles	1 604 140 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 772 650 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 169 410 €		Total	8 773 550 €
	Total	8 773 550 €			

Perspectives 2021	
Dépenses réelles de fonctionnement	Budget soumis à des variations importantes en cas d'acquisition. Finalisation du montant lors du budget primitif
Recettes réelles de fonctionnement	Selon les ventes envisagées

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		2017	2018	2019
16	Emprunts et dettes assimilées	1 341 271,25 €	762 840,20 €	906 275,38 €
	Sous-total dépenses réelles	1 341 271,25 €	762 840,20 €	906 275,38 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 176 474,08 €	2 754 369,08 €	6 791 638,29 €
	Total	2 517 745,33 €	3 517 209,28 €	7 697 913,67 €

Recettes d'investissement		2017	2018	2019
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	5 000 000,00 €	1 800 900,00 €
	Sous-total recettes réelles	- €	5 000 000,00 €	1 800 900,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 185 114,25 €	5 040 274,57 €	6 615 625,90 €
	Total	7 185 114,25 €	10 040 274,57 €	8 416 525,90 €

Dépenses d'investissement		BP 2020	Recettes d'investissement		BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	1 603 140 €	16	Emprunts et dettes assimilées	900 €
	Sous-total dépenses réelles	1 604 140 €		Sous-total recettes réelles	900 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 169 410 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 772 650 €
	Total	8 773 550 €		Total	8 773 550 €

Perspectives 2021	
Dépenses réelles d'investissement	4,7 M€ de crédits de paiement en autorisation de programme et 2,3 M € pour le reste des dépenses d'équipements. Remboursement du capital de dette estimé à 1,1 M€
Recettes réelles d'investissement	S'agissant d'un budget de gestion de stock de terrains, les dépenses d'acquisitions foncières et d'aménagement des terrains sont retracées en fonctionnement puis basculées en investissement. La recette principale de ce budget est

la vente des terrains.

1.3.8 Budget Equipements de Rovaltain

Ce budget regroupe les frais de fonctionnement d'une partie du bâtiment M3, du Parking p4 et des nouveaux parkings mis en exploitation pour le stationnement des salariés des entreprises installées sur le parc d'activités, de bâtiments loués et de la station hydrogène.

FONCTIONNEMENT

	Dépenses d'exploitation	2017	2018	2019
011	Charges à caractère général	48 828,57 €	90 204,45 €	216 839,05 €
66	Charges financières	- €	59 498,52 €	43 600,00 €
	Sous-total dépenses réelles	48 828,57 €	149 702,97 €	260 439,05 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 950,00 €	88 119,00 €	88 119,00 €
	Total	58 778,57 €	237 821,97 €	348 558,05 €

	Recettes d'exploitation	2017	2018	2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de	35 201,84 €	159 906,40 €	202 841,68 €
75	Autres produits de gestion courante	131 679,85 €	456 644,99 €	336 064,28 €
	Sous-total recettes réelles	166 881,69 €	616 551,39 €	538 905,96 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	48 000,00 €	24 000,00 €
	Total	166 881,69 €	664 551,39 €	562 905,96 €

	Dépenses d'exploitation	BP 2020		Recettes d'exploitation	BP 2020
011	Charges à caractère général	345 508 €	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de	397 641 €
66	Charges financières	47 000 €	75	Autres produits de gestion courante	386 540 €
022	Dépenses imprévues	100 000 €		Sous-total recettes réelles	784 181 €
	Sous-total dépenses réelles	492 508 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	24 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	90 500 €		Total	808 181 €
023	Virement à la section d'investissement	225 173 €			
	Total	808 181 €			

	Perspectives 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	Stabilisation des dépenses
Recettes réelles de fonctionnement	Elles sont soumises aux variations de l'utilisation de la gare et ont donc été impactée et le seront par la crise sanitaire. Les recettes des loyers pourraient également connaître une diminution en raison de la crise.

INVESTISSEMENT

	Dépenses d'investissement	2017	2018	2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	57 755,20 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	7 252,20 €
21	Immobilisations corporelles	- €	1 980,00 €	205 545,59 €
23	Immobilisations en cours	323 000,00 €	1 303 119,26 €	26 903,09 €
	Sous-total dépenses d'équipement	323 000,00 €	1 305 099,26 €	297 456,08 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	56 945,28 €	108 263,51 €
	Sous-total dépenses réelles	323 000,00 €	1 362 044,54 €	405 719,59 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	48 000,00 €	24 000,00 €
	Total	323 000,00 €	1 410 044,54 €	429 719,59 €

	Recettes d'investissement	2017	2020	
10	Dotations, fonds divers et réserves	357 141,71 €	165 8	
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	1 307 969,37 €
	Sous-total recettes réelles	357 141,71 €	165 858,32 €	1 307 969,37 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 950,00 €	88 119,00 €	88 119,00 €
	Total	367 091,71 €	253 977,32 €	1 396 088,37 €

	Dépenses d'investissement	BP 2020		Recettes d'investissement	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	6 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées	457 827 €
21	Immobilisations corporelles	616 000 €		Sous-total recettes réelles	457 827 €
	Sous-total dépenses d'équipement	622 000 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	90 500 €
16	Emprunts et dettes assimilées	127 500 €	041	Opérations patrimoniales	20 000 €
	Sous-total dépenses réelles	749 500 €	021	Virement de la section d'exploitation	225 173 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	24 000 €		Total	793 500 €
041	Opérations patrimoniales	20 000 €			
	Total	793 500 €			

Perspectives 2021	
Dépenses réelles d'investissement	Dépenses d'équipements estimées à 217 k€, remboursement du capital de la dette à 130 k€
Recettes réelles d'investissement	En 2020, l'affectation du résultat 2019 a permis de ne pas recourir à un nouvel emprunt. Pour 2021, un emprunt d'équilibre sera inscrit dans l'attente de l'affectation du résultat 2020.

1.3.9 Budgets de services communs

Les six budgets de service commun agrègent les budgets de nombreux services à destination de multiples adhérents. La création de budgets annexes se justifie pour isoler les seules parts communautaires dans les dépenses retracées sur le budget général.

Les périmètres sont restés stables en 2020 et devraient l'être également en 2021.

Autorisation du droit des sols :

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant BP 2020 : 680 k€

Montant prévisionnel du BP 2021 : 700 k€

Aucune évolution du périmètre n'est prévue pour 2021.

Cuisine centrale : en 2020, le tènement du bâtiment a été vendu par la ville de Valence à l'euro symbolique à l'Agglo, dans le cadre des futurs travaux d'extension.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montants BP 2020 : 2,99 M€

Montant prévisionnel du BP 2021 : 3,1M€

Les évolutions de ce budget dépendront à la fois de nouvelles adhésions mais également de l'impact des travaux d'extension sur le coût des repas. Elles porteront sur les exercices suivants.

En ce qui concerne l'investissement, ce budget est concerné par une Autorisation de programme 2021 sont estimés à 500 k€
est présentée en infra, partie Pluriannualité. Les crédits de paiement 2021 sont estimés à 500 k€
D'autres dépenses d'investissement pour ce bâtiment sont estimées à 107 k€.

L'autofinancement est marginal. En fonction de l'avancée des travaux relatifs à l'extension, il sera nécessaire d'emprunter sur ce budget.

Services administratifs :

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant BP 2020 : 8,97 M€

Montant prévisionnel du BP 2021 : 9,2 M€

En 2021, deux nouvelles communes adhèrent au service unique Fiscalité de la direction des Finances, il s'agit de Clérieux et de Montéléger.

Les dépenses de personnel augmentent conformément à ce qui a été présenté lors de la Décision modificative de 2020.

Services archives

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant BP 2020 : 541 k€

Montant prévisionnel du BP 2021 : 550 k€

Services techniques

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant BP 2020 : 9,8 M€

Montant prévisionnel du BP 2021 : 9,8 M€

Les dépenses de personnel se stabilisent.

Systemes d'information :

Dépenses réelles de fonctionnement :

Montant du BP 2020 : 3,55 M€

Montant prévisionnel du BP 2021 : 3,7 M€

La mise en œuvre du télétravail en raison de la crise sanitaire a nécessité de renforcer les équipes de cette direction.

Le remboursement du capital de la dette sur ce budget est estimé à 115 k€ pour 2021.

Il convient de rappeler que les dépenses d'investissement de ces budgets se couvrent par les amortissements et donc – dans le temps – par des charges de fonctionnement. Elles ne font donc pas l'objet d'une présentation spécifique.

1. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les investissements réalisés par la Communauté d'agglomération se déclinent principalement en autorisations de programme et crédits de paiement votés lors de l'approbation du budget par une délibération spécifique.

2021 marque une année spéciale : il s'agira encore d'une année haute de des opérations lancées sous l'ancien mandat (Palais des Congrès, solde Valence, début de la nouvelle crèche de l'ilot Balzac de Romans...), et qui ont parfois connu un décalage en raison de la crise sanitaire. Les soldes des Fonds de concours et de soutien versés aux communes consommeront également des crédits de paiement même si l'Agglomération prévoit de donner un délai supplémentaire aux communes.

La définition du nouveau projet de territoire viendra compléter les nouvelles orientations lors du vote du Budget primitif.

D'un point de vue consolidé, le montant des investissements prévus se situe aux environs de 100 M€ pour l'année 2021 sur l'ensemble des budgets.

2.1 Programmation Pluriannuelle d'Investissement (Budget Principal)

2.1.1 Les engagements pluriannuels

Les autorisations de programme dans la PPI

Le tableau ci-après retrace les opérations toujours en cours sur ce début de mandat. Les estimations du budget primitif 2021 restent quant à elles à affiner.

Développement durable du territoire					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
Gestion des eaux pluviales	17 389 000 €	9 487 801,40 €	2 056 115,63 €	5 845 082,97 €	4 067 000 €
Eclairage public	17 800 000 €	10 886 837,75 €	3 254 689,58 €	3 658 472,67 €	3 658 472 €
Total	35 189 000 €	20 374 639,15 €	5 310 805,21 €	9 503 555,64 €	7 725 472 €

Attivité et développement économique					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
Rénovation voirie des zones économiques	15 835 000 €	8 940 972,95 €	927 902,17 €	5 966 124,88 €	3 765 000 €
Cartoucherie phase 3 (aménagement urbain)	4 660 000 €	1 144 437,75 €	2 956 279,78 €	559 282,47 €	515 000 €
Halte fluviale	1 400 000 €	473 743,90 €	351 926,90 €	574 329,20 €	400 000 €
Palais des congrès - Valence	18 500 000 €	519 198,00 €	3 485 536,31 €	14 495 265,69 €	13 856 000 €
Total	40 395 000 €	11 078 352,60 €	7 721 645,16 €	21 595 002 €	18 536 000 €

Cohésion sociale					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
Plan crèches	6 157 000 €	2 822 232,74 €	1 194 880,16 €	2 139 887,10 €	731 600 €
Piscine Portes les Valence	10 600 000 €	5 436 219,27 €	3 748 574,22 €	1 415 206,51 €	1 415 206 €
Piscine Romans Caneton	12 300 000 €	9 900 916,09 €	2 168 272,93 €	230 810,98 €	230 810 €
Informatisation des écoles	1 226 000 €	1 203 820,78 €	22 112,21 €	67,01 €	156 000 €
Piscine Epervière	14 045 000 €	12 600 000,00 €	1 040 400,00 €	404 600,00 €	404 600 €
Total	44 928 000 €	32 396 313,73 €	8 174 239,52 €	4 190 571,60 €	2 938 216 €

L'AP Informatisation des écoles sera revalorisée afin de prendre en compte les dépenses 2021.

Culture					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
Médiathèques (Chabeuil et la Monnaie)	1 190 000 €	916 688,98 €	240 170,48 €	33 140,54 €	33 140 €
Médiathèques et archives Latour Maubourg	21 800 000 €	13 078 638,65 €	5 807 968,18 €	2 913 393,17 €	2 913 393 €
Total	28 507 000 €	19 389 325,10 €	6 081 299,28 €	3 036 375,62 €	2 946 533 €

Equilibre territorial					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
Aide aux logements sociaux	4 661 000 €	3 805 850,55 €	100 530,00 €	754 619,45 €	82 000 €
Fonds de concours	8 790 000 €	4 881 598,89 €	1 515 190,50 €	2 393 210,61 €	2 393 210 €
Développement de la fibre optique	3 755 000 €	2 241 166,00 €	495 000,00 €	1 018 834,00 €	451 000 €
PLH 2018-2023	21 350 000 €	2 199 000,00 €	2 097 250,00 €	17 053 750,00 €	3 325 000 €
Fonds de soutien (catastrophe naturelle)	900 000 €	- €	186 456,00 €	713 544,00 €	713 544 €
Echangeur des Couleures	390 000 €	11 130,00 €	50 600,00 €	328 270,00 €	180 251 €
Total	39 846 000 €	13 138 745,44 €	4 445 026,50 €	22 262 228,06 €	7 145 005 €

En 2021 :

-le plan crèches se poursuit avec la fin des paiements du Multi accueil de Malissard et le début des travaux du Multi accueil de l'îlot Balzac à Romans-sur-Isère.

-Majorité des paiements du Palais des Congrès,

-Fin des paiements de la piscine Camille Muffat de Portes-lès-Valence et de la médiathèque Latour Maubourg,

-Des crédits renforcés notamment pour la mise en œuvre du plan d'économie d'énergie lancé par l'éclairage public.

Les autorisations de programme hors PPI

Schéma patrimonial					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
Siège agglomération	14 000 000 €	11 956 154,39 €	8 537,60 €	2 035 308,01 €	2 035 308 €
Comédie	4 000 000 €	196 055,89 €	1 428 040,64 €	2 375 903,47 €	2 344 601 €
Total	18 000 000 €	12 152 210,28 €	1 436 578,24 €	4 411 211 €	4 379 909 €

2.1.2 Le programme courant

Le budget principal porte également des dépenses d'investissement hors PPI et gérées hors AP, appelées « programme courant ». Il s'agit d'opérations d'envergure budgétaires moindres mais tout autant nécessaires pour le maintien à niveau du patrimoine de l'Agglo.

Pour le BP 2021, une enveloppe globale de 5,1 M€ en charge nette de subvention est attribuée. L'essentiel relève du Département Culture et Cohésion Sociale pour les travaux sur les crèches et les bâtiments culturels et sportifs.

Dans le cadre du nouveau projet de territoire, ces dépenses devraient être intégrées au sein des Ambitions car elles relèvent principalement de la préservation patrimoniale des équipements notamment par les opérations de rénovation énergétique.

2.3 La pluriannualité des budgets annexes

Comme pour le budget Principal, 2021 marque une année de transition pour les budgets annexes.

2.3.1 Budget Assainissement

L'intégralité du programme d'investissement relevant de ce budget est gérée par quatre autorisations de programme. Elles devraient être regroupées dans une seule pour ce nouveau mandat.

Développement durable du territoire					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
ASS -Extension réseau assainissement	1 806 000 €	423 301,82 €	20 071,45 €	1 362 626,73 €	866 000 €
ASS -Optimisation de la collecte et du traitement	1 983 000 €	687 298,59 €	68 266,92 €	1 227 434,49 €	1 765 000 €
ASS - Travaux de mise aux normes	21 078 000 €	7 358 110,90 €	3 673 156,27 €	10 046 732,83 €	3 785 600 €
ASS - Programme courant	21 483 000 €	12 867 613,22 €	4 060 073,17 €	4 555 313,61 €	7 345 800 €
<i>Total</i>	<i>46 350 000 €</i>	<i>21 336 324,53 €</i>	<i>7 821 567,81 €</i>	<i>17 192 107,66 €</i>	<i>13 762 400 €</i>

2.3.2 Budget GEMAPI

L'intégralité du programme d'investissement relevant de ce budget est gérée par une Autorisation de Programme.

Développement durable du territoire					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
GEMAPI	12 900 000 €	941 004,61 €	1 014 320,44 €	10 944 674,95 €	3 098 632 €

2.3.3 Budget Régie de l'Eau

Ce budget contient une autorisation de programme pour la création du nouveau château d'eau sur Valence.

Développement durable du territoire					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation BP 2021
Château d'eau Valence	5 645 000 €		450,00 €	5 644 550 €	3 865 352 €

2.3.4 Budget Déchets Ménagers

L'essentiel des dépenses d'équipements du budget Déchets est géré par une autorisation de programme.

Développement durable du territoire					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
Déchets	10 000 000 €	4 030 302,86 €	513 547,77 €	5 456 149,37 €	4 526 500 €

2.3.5 Budget Zones économiques

Les principales dépenses d'équipement de ce budget sont gérées par des autorisations d'engagement (AE).

Attractivité et développement économique					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
Aménagement ZA Lautagne	9 476 865 €	4 692 174,00 €	1 636 445,78 €	3 148 245,22 €	1 109 000 €
Aménagement ZA La Motte	1 682 500 €	1 473 657,42 €	50 828,79 €	158 013,79 €	265 064 €
Aménagement Rovaltain	8 900 320 €	1 871 304,64 €	1 337 357,70 €	5 691 657,66 €	2 736 500 €
Aménagement Zone des Loisirs BDP	1 600 000 €	- €	825,00 €	1 599 175,00 €	569 000 €
Total	21 659 685 €	8 037 136,06 €	3 025 457,27 €	10 597 091,67 €	4 679 564 €

Le montant de l'AE ZA La Motte sera réévalué pour prendre en compte les crédits de paiement 2021.

2.3.6 Budget Service Commun Cuisine Centrale

Ce budget annexe dispose d'une Autorisation de programme relative aux travaux d'extension de la cuisine.

Schéma patrimonial					
Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement au 31/12/19	Mandaté en 2020	CP exercices ultérieurs	estimation CP BP 2021
Extension de la cuisine	4 400 000 €	28 192,80 €	32 856,37 €	4 338 950,83 €	500 000 €

2.3.7 Budgets gérés sans pluriannualité

Il s'agit des autres budgets de l'Agglo qui ne disposent pas d'Autorisations de Programme pour gérer une partie ou la totalité de leurs dépenses d'équipements.

Budget Autorité Organisatrice de l'Eau : en fonction du schéma directeur de l'eau qui doit être élaboré, la création d'autorisations de programme pourrait s'avérer pertinente.

Budget Bâtiments Economiques : les investissements sur ces bâtiments loués correspondent aux travaux courants. Ils sont financés par les amortissements.

Budget Equipements de Rovaltain : des opérations sont toujours en cours sur ce budget, notamment pour la création de 2 parkings. L'investissement de ce budget est financé par les recettes du parking P4 et de l'emprunt.

Budgets des services communs : Administratifs, Archives, Autorisation du Droit des Sols, Informatique et Techniques : les investissements, peu élevés, portés par ces budgets sont financés par les recettes des adhérents et les amortissements.

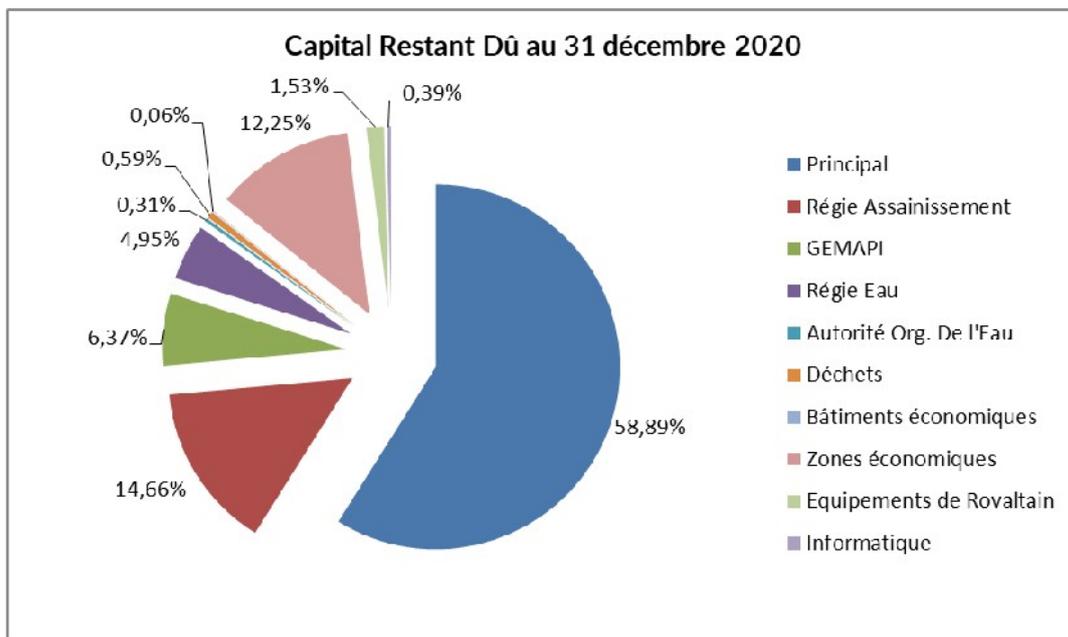
2. GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Au global, le capital restant dû au 31 décembre 2020, tous budgets, s'élevait à 111,5 M€. En 2020, suite au transfert de la compétence Eau, la dette héritée a fait augmenter le niveau d'endettement global. Il a également été nécessaire d'emprunter sur le budget principal afin de financer les grands travaux du projet de territoire.

Pour 2021, le recours à l'emprunt devrait concerner de nouveau le budget principal pour solder les opérations du projet de territoire du précédent mandat. Enfin, un emprunt de la Banque des Territoires sera perçu sur le budget Régie de l'eau afin de lisser sur 50 ans, le financement du nouveau Château d'eau.

Répartition de la dette de l'Agglomération

Budget	Capital Restant Dû au 31 décembre 2019	Capital Restant Dû au 31 décembre 2020
Principal	57 916 460,70 €	65 639 517,86 €
Régie Assainissement	17 328 498,86 €	16 344 266,69 €
GEMAPI	7 619 749,83 €	7 104 451,55 €
Régie Eau		5 512 322,16 €
Autorité Org. De l'Eau		346 926,37 €
Déchets	693 567,90 €	653 810,41 €
Bâtiments économiques	91 256,81 €	70 015,87 €
Zones économiques	10 389 501,55 €	13 649 528,56 €
Equipements de Rovaltain	1 834 872,42 €	1 707 674,85 €
Informatique	546 250,00 €	431 250,00 €
TOTAL	96 420 158,07 €	111 459 764,32 €



Les chiffres présentés ci-dessous par budget, sont les chiffres au 31 décembre 2020.

3.1 Le budget Principal

En 2020, le budget principal a contracté deux nouveaux prêts à taux fixe :

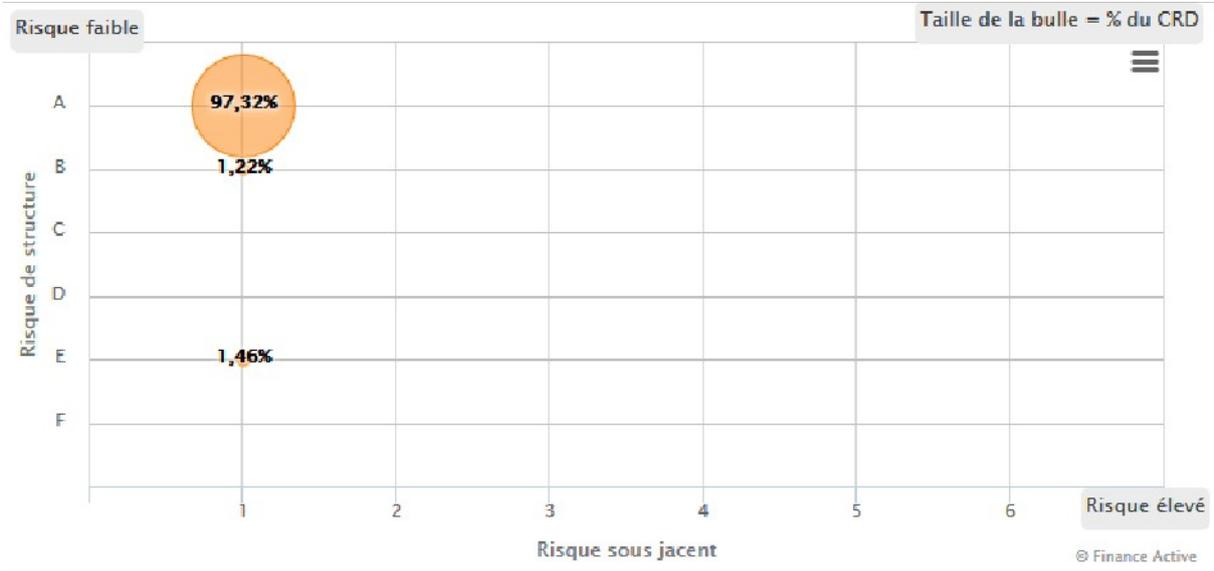
- un prêt de 4 M€ sur 30 ans, à un taux fixe de 0,95% auprès du Crédit Foncier
- un prêt de 8M€, sur 20 ans à un taux fixe de 0,63% auprès de la Société Générale

Les taux obtenus sont particulièrement bas.

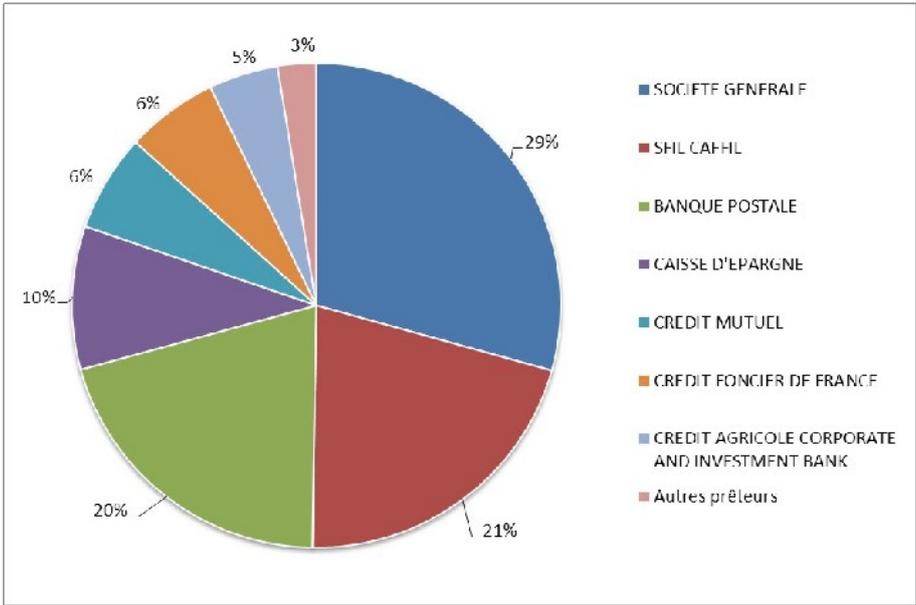
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
65 639 518 €	1.71 %	17 ans et 9 mois	9 ans et 1 mois	30

		Capital restant dû (CRD)	
Emprunts	27	63 854 491 €	
Revolings non consolidés	3	318 360 €	0.00 %
Revolings consolidés		1 466 667 €	1.97 %
Dettes (hors dérivés)	30	65 639 518 €	1.71 %

Risque selon la Charte de bonne conduite



Dettes par prêteur

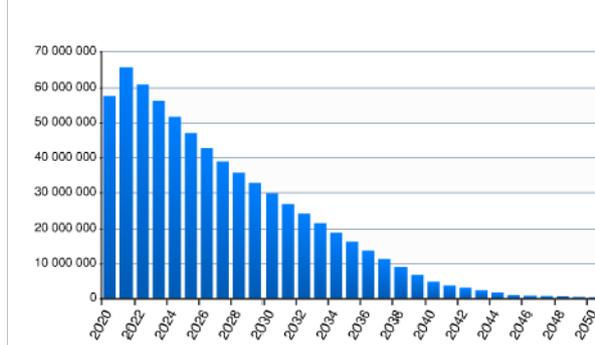


La SFIL / CAFFIL, correspondant à la structure qui a récupéré l'essentiel des encours de Dexia, se révèle être le premier prêteur de la Communauté d'agglomération. Désormais, aucun emprunt n'est souscrit directement auprès de cette banque mais plutôt à sa filiale de La Banque Postale.

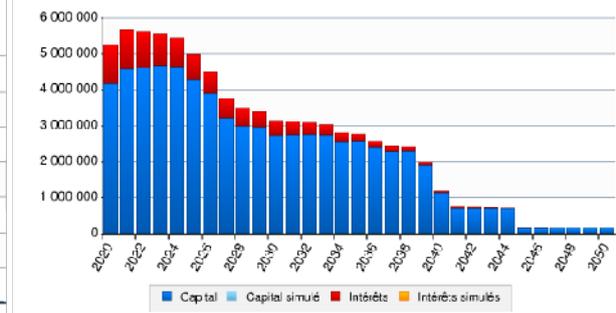
Depuis ces dernières années, l'Agglo a diversifié les financeurs pour sa dette.

Le niveau de capital restant dû progresse significativement à compter de 2020 ce qui marque l'endettement de la Communauté d'agglomération du fait du programme d'investissement soutenu durant le précédent mandat.

Évolution du capital restant dû



Flux de remboursement



Perspectives 2021 : Avec un montant estimé de 51M € de dépenses d'équipements sur le budget général, il s'avèrera nécessaire d'emprunter. En effet, les investissements portés seront amortis sur le long terme et le contexte actuel de taux bas incite à avoir recours à l'emprunt.

3.2 Le budget Régie Assainissement

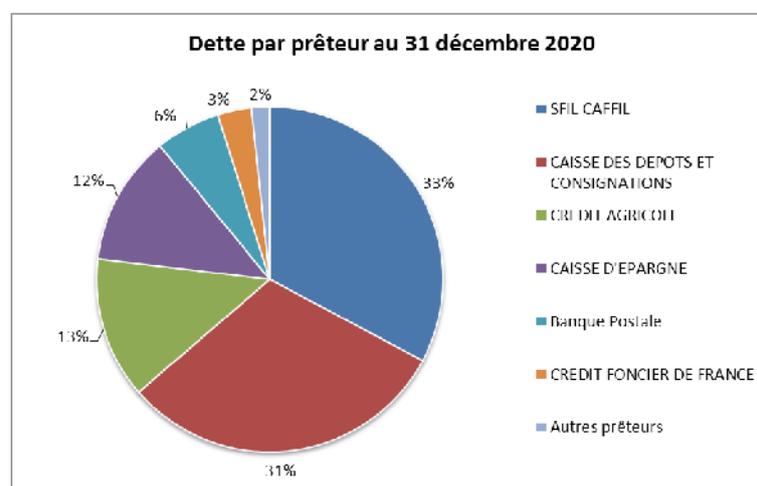
Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2020.

Entre les emprunts souscrits à taux fixe et ceux indexés sur le livret A (environ 91% au total), le budget Assainissement est peu soumis aux variations à la hausse des taux.

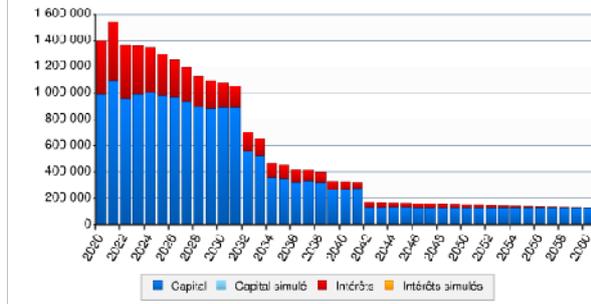
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 344 267 €	2.80 %	20 ans et 8 mois	11 ans et 1 mois	54

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 797 865,78 €	59.95 %	3.88 %
Variable couvert	90 613,61 €	0.55 %	0.49 %
Variable	1 420 787,30 €	8.69 %	0.07 %
Livret A	5 035 000,00 €	30.81 %	1.50 %
Ensemble des risques	16 344 266,69 €	100.00 %	2.80 %

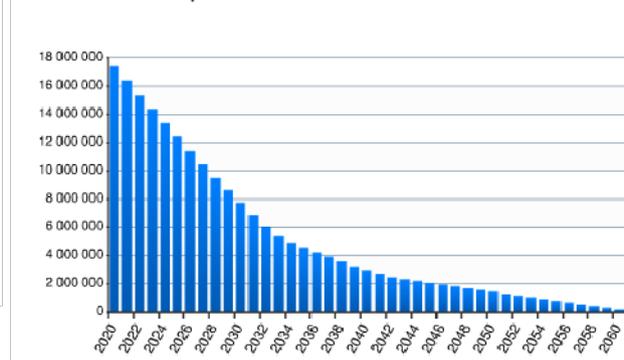
Selon la Charte de bonne conduite dite de Gissler, tous les emprunts de ce budget disposent d'une cotation 1A soit sans aucun risque.



Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



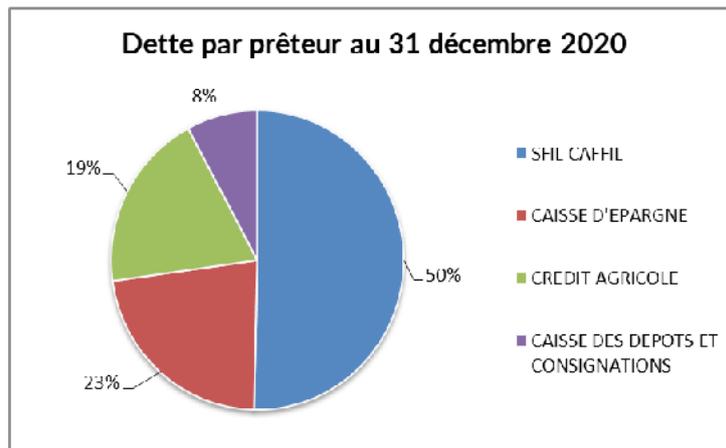
Perspectives 2021 : pas de nouvel endettement à prévoir

3.3 Le budget GEMAPI

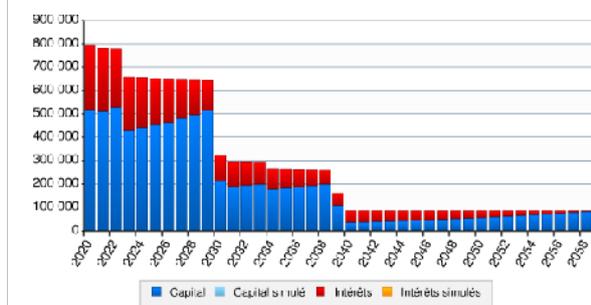
Le budget a été créé en 2018. Il ne comporte que des emprunts à taux fixe, pas de dette revolving.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
7 104 452 €	3,84 %	17 ans et 5 mois	10 ans et 6 mois	11

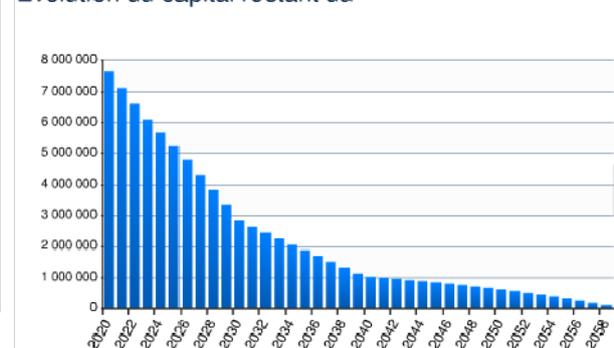
Selon la Charte de bonne conduite dite de Gissler, tous les emprunts de ce budget disposent d'une cotation 1A soit sans aucun risque. La dette sur ce budget est ancienne, elle provient des personnes morales qui exerçaient précédemment cette compétence.



Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



Perspectives 2021 : Pour 2021, la décision d'emprunter s'étudiera en fonction de la situation des investissements.

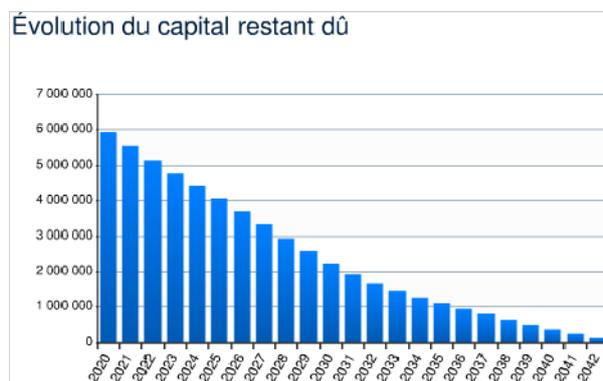
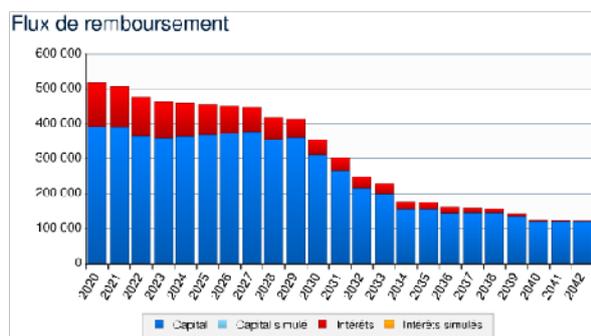
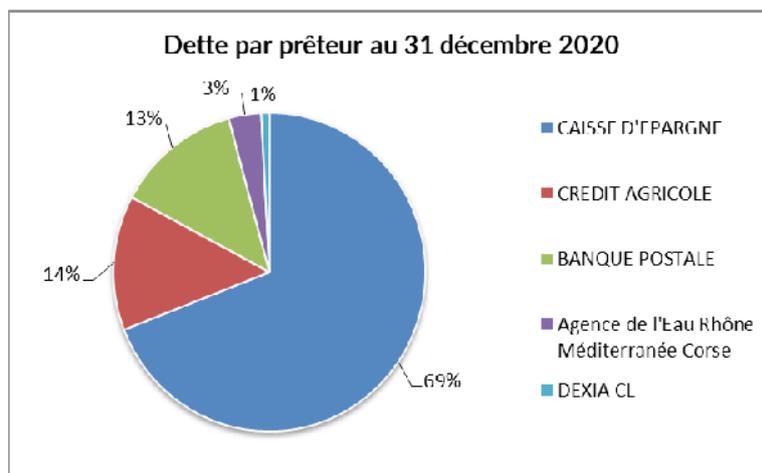
3.4 Le budget Régie Eau

Comme annoncé lors du ROB 2020, la prise de cette nouvelle compétence est accompagnée d'un transfert des dettes des syndicats et communes qui l'exerçaient.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 512 322 €	2.18 %	15 ans et 11 mois	8 ans et 6 mois	12

Voici le détail des prêts au 31 décembre 2020. Il s'agit uniquement de prêts à taux fixe et l'intégralité de la dette est classée sans risque (1A).

Référence	Date de signature	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle en année	Taux
MON285218CHF	29 novembre 2006	DEXIA CL	46 951,76 €	1,00	Taux fixe à 3.37 %
A1909495	29 décembre 2009	CAISSE D'EPARGNE	407 488,90 €	8,01	Taux fixe à 4.14 %
00000468354	17 décembre 2010	CREDIT AGRICOLE	283 247,94 €	9,08	Taux fixe à 3.41 %
A191606R	24 juin 2013	CAISSE D'EPARGNE	2 585 435,85 €	21,23	Taux fixe à 2.02 %
00000865754	04 décembre 2013	CREDIT AGRICOLE	470 221,69 €	12,12	Taux fixe à 4.08 %
2015/2346	19 novembre 2015	Agence Eau RMC	129 850,00 €	6,00	Taux fixe à 0 %
2015/2347	19 novembre 2015	Agence Eau RMC	55 650,00 €	6,00	Taux fixe à 0 %
A191605Q000	21 avril 2016	CAISSE D'EPARGNE	147 144,83 €	14,23	Taux fixe à 1.61 %
MON508833EUR	17 juin 2016	BANQUE POSTALE	716 666,61 €	10,50	Taux fixe à 1.33 %
A19170KY000	30 novembre 2017	CAISSE D'EPARGNE	201 347,85 €	11,07	Taux fixe à 1.23 %
A19180L8000	26 novembre 2018	CAISSE D'EPARGNE	175 916,97 €	17,98	Taux fixe à 1.78 %
A19190B6000	26 novembre 2018	CAISSE D'EPARGNE	292 399,76 €	18,22	Taux fixe à 0.96 %
			5 512 322,16 €		



Perspectives 2021 : En 2021, la Communauté d'agglomération devrait bénéficier de taux toujours extrêmement favorable. Les travaux importants du Château d'eau devraient donc l'inciter à emprunter sur des produits de longue durée (50 ans).

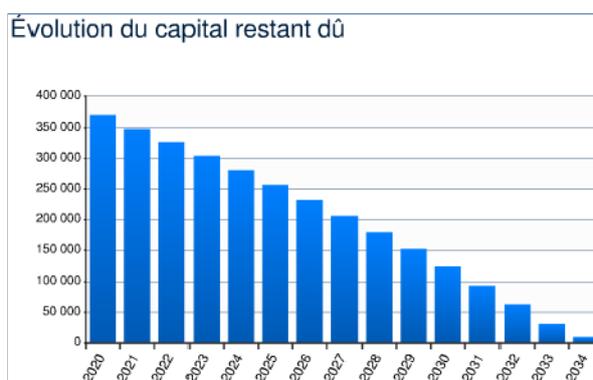
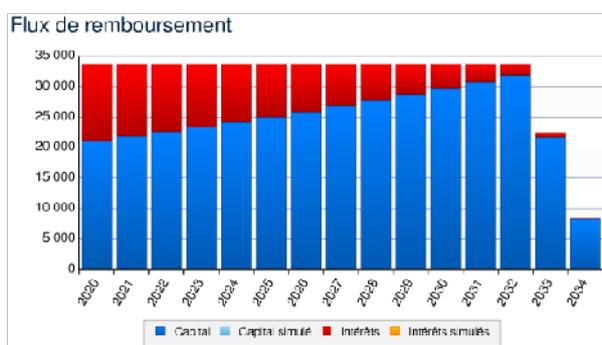
3.5 Le budget Autorité Organisatrice de l'Eau

Comme pour le budget Régie de l'eau, il s'agit d'un budget créé en 2020.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
346 926 €	3.44 %	12 ans et 4 mois	7 ans et 1 mois	3

Voici le détail des prêts au 31 décembre 2020. Il s'agit uniquement de prêts à taux fixe, contractés auprès de la Caisse d'Epargne, et l'intégralité de la dette est classée sans risque (1A).

Référence	Date de signature	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle en année	Taux
A1908025000	15 février 2008	CAISSE D'EPARGNE	101 586,54 €	11,90	Taux fixe à 4.78 %
CE-200K€	24 juin 2013	CAISSE D'EPARGNE	141 924,26 €	12,07	Taux fixe à 3.88 %
5704796	15 mars 2019	CAISSE D'EPARGNE	103 415,57 €	13,32	Taux fixe à 1.52 %
			346 926,37 €		



Perspectives 2021 : les travaux du Château d'eau sont finalement portés par le budget Régie de l'eau. Aussi pour 2021, il n'y a pas nécessairement de projets qui nécessitent un recours à un financement bancaire.

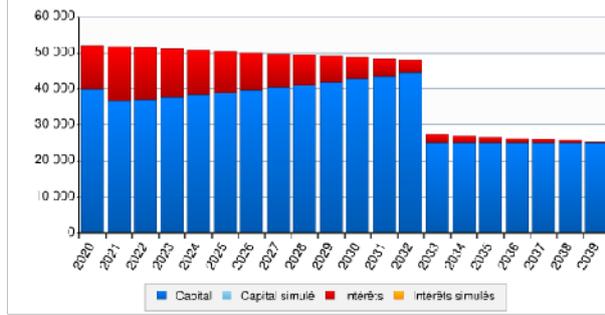
3.6 Le budget Déchets ménagers

Ce budget ne comportait qu'un seul emprunt à taux fixe datant de 2008, dont le montant initial est de 304 000 €. En 2020, un emprunt de 500 000 € a été encaissé. Il s'agit d'un emprunt d'une durée de 20 ans, annexé à un taux fixe de 1,36%.

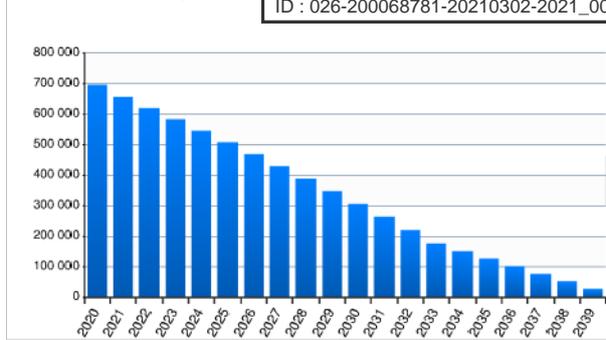
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
653 810 €	2.33 %	16 ans et 5 mois	8 ans et 10 mois	2

Les deux emprunts, passés auprès de la Caisse d'Epargne, sont classifiés sans risque (A1).

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



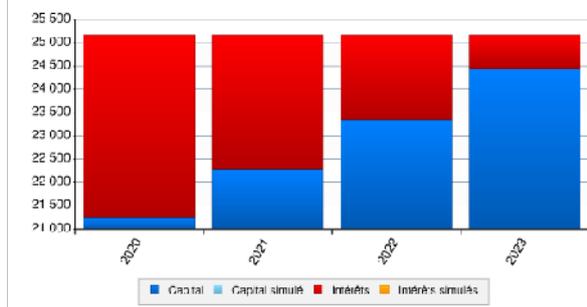
Perspectives 2021 : Le budget a vu ses dépenses d'équipement décalées ces dernières années. Pour 2021, il n'est pas prévu de nouveau recours à l'emprunt. Ce dernier sera levé sur une année de normalisation.

3.7 Budget Bâtiments économiques

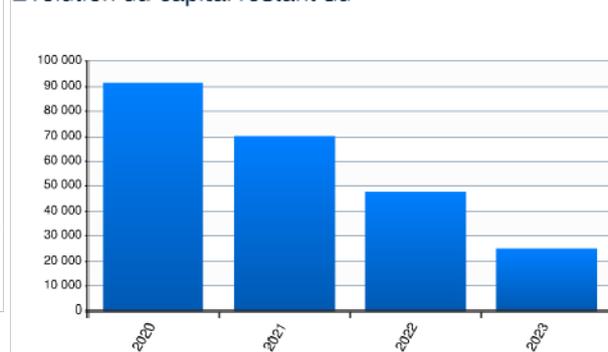
Ce budget comporte un emprunt contractualisé en 2008 auprès de la Caisse d'Épargne, à un taux fixe, pour un montant de 480 000 € et pour une durée de 15 ans. Il est classifié sans risque (A1) et s'éteindra en 2023.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
70 016 €	4.78 %	2 ans et 11 mois	1 an et 7 mois	1

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



Perspectives 2021 : pas d'endettement prévu.

3.8 Le budget Zones économiques

Ce budget comporte 12 lignes : 11 emprunts et 1 emprunt revolving auprès de la Credit Agricole Corporate and Investment Bank ex BFT, réalisé en 2009 dont la date de fin est le 15 décembre 2025. En 2020, deux emprunts négociés en 2019 ont été encaissés afin de financer l'acquisition de terrains :

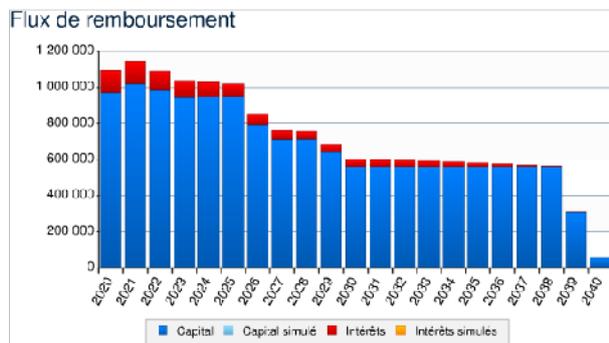
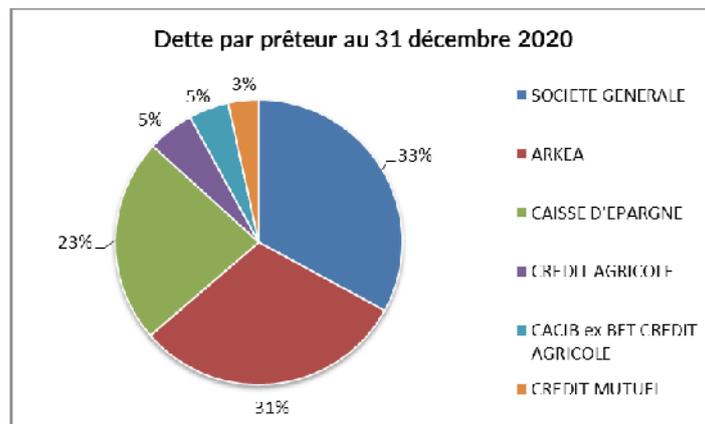
- un prêt de 1,8 M€ de 20 ans, de la Caisse d'Épargne, à un taux fixe de 1,36%,
- un prêt de 4,35 M€ de 20 ans d'ARKEA, à un taux variable indexé sur l'Euribor.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 649 529 €	0.99 %	15 ans et 7 mois	7 ans et 11 mois	12

Capital restant dû (CRD)			
Emprunts	11	13 032 859 €	
Revolving non consolidés	1	616 670 €	0.31 %
Revolving consolidés		0 €	0.00 %
Dette (hors dérivés)	12	13 649 529 €	0.99 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 174 561,15 €	23.26 %	2.39 %
Variable	10 474 967,41 €	76.74 %	0.56 %
Ensemble des risques	13 649 528,56 €	100.00 %	0.99 %

Les emprunts sur ce budget sont classés sans risque (A1). Les encours à taux variables permettent un remboursement anticipé avec des frais limités ce qui correspond mieux à une gestion des zones que le recours à des taux fixes.



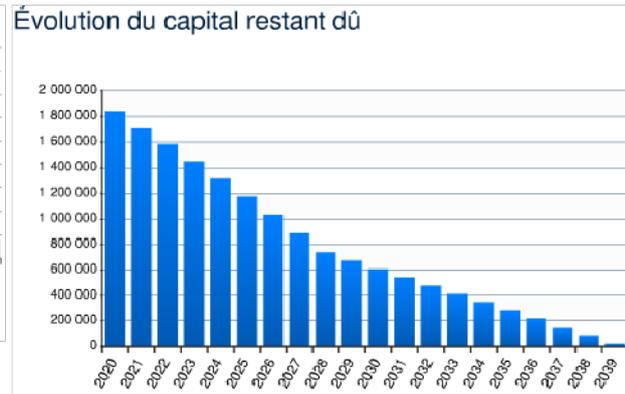
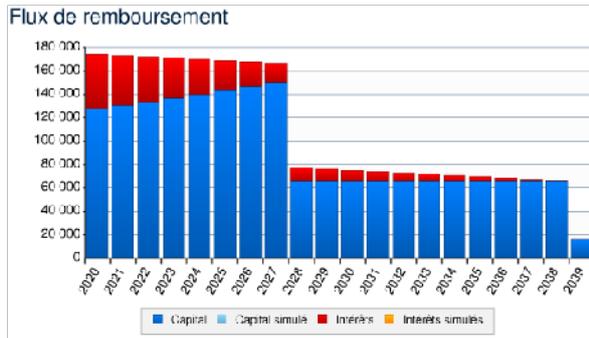
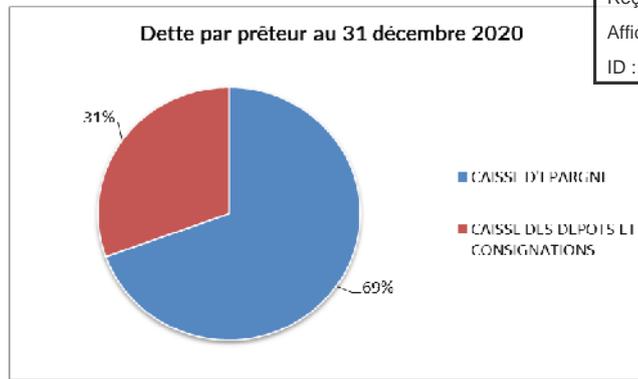
Perspectives 2021 : En 2021, l'Agglomération poursuit son action de développement économique en privilégiant une consommation foncière raisonnée. L'atonie de la situation économique ralentit la mise en œuvre de certains projets privés. En cette période de reconstitution de stock, il est possible que l'Agglomération soit conduite à s'endetter.

3.9 Budget Equipements de Rovaltain

Aucun nouvel emprunt n'a été encaissé sur ce budget en 2020.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 707 675 €	2.54 %	14 ans et 5 mois	7 ans et 6 mois	2

Les deux emprunts de ce budget sont à taux fixe et sont classés sans risque (A1).

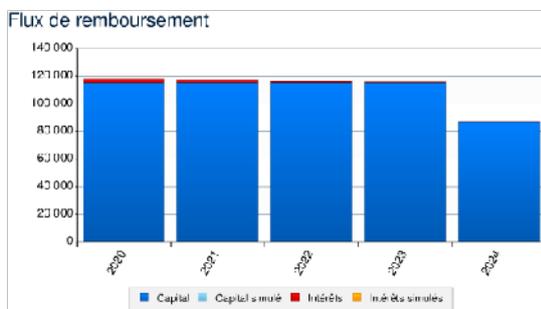


Perspectives 2021 : un emprunt pourrait être mobilisé en fonction de l'avancement des travaux de création de nouveaux parkings.

3.10 Budget Service Commun Informatique

Il s'agit d'un budget de service commun pour lequel un emprunt a été réalisé pour la première fois en 2019, auprès de la Société Générale à un taux fixe, afin de permettre l'acquisition de copieurs. Ce seul emprunt de court terme a été contractualisé de sorte à réaliser une opération moins onéreuse que la location. Les adhérents couvrent cette charge dans leurs contributions.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
431 250 €	0.42 %	3 ans et 6 mois	1 an et 10 mois	1



Perspectives 2021 : pas de nouvel endettement prévu.

3.11 Autres budgets

Budget Cuisine Centrale : Finalement aucun emprunt n'a été souscrit sur 2020. Les dépenses liées à l'extension du bâtiment pourraient générer le recours à un emprunt en 2021 ou 2022.

4 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Source : La Gazette des communes, Fonction Publique ce qui change au 1er janvier

Voici les évolutions de la fonction publique à compter du 1er janvier 2021 :

- Le jour de carence est de nouveau suspendu pour les agents publics touchés par la Covid-19, jusqu'au 16 février prochain et sans effet rétroactif,
- Dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement des mesures du protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) débuté en 2016, certains agents de catégories A et C bénéficient dès 2021 d'un reclassement indiciaire qui aurait dû intervenir le 1er janvier 2020. Pour mémoire, la mise en œuvre de du PPCR avait été stoppée en 2017,
- L'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (IC CSG) sera désormais réévaluée annuellement, au 1er janvier de chaque année,
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) a été prorogée en 2021,
- Comme dans le secteur privé, les agents bénéficiant de contrats courts, à savoir des CDD d'une durée inférieure ou égale à un an, toucheront désormais une prime de précarité équivalente à 10 % de leur salaire brut,
- Nouvelle procédure pour la promotion interne : à compter du 1er janvier 2021, l'avis de la commission administrative paritaire (CAP) sur les dossiers individuels présentés par les collectivités au titre de la promotion interne, est remplacé par l'application de critères définis au sein des lignes directrices de gestion RH,
- Rapport social unique et base de données sociales : le rapport social unique (RSU) et la base de données sociales (BDS), sur lesquels se reposeront les lignes directrices de gestion RH évoquées, devront être élaborés afin de disposer dès 2021, d'un tronc commun de données fiables. Chaque année, un RSU rassemblant divers éléments et données, devra être rédigé.

4.1 Structure et évolution des effectifs

L'année 2020 devait être marquée par l'ouverture de nouveaux équipements sportifs, qui nécessitaient d'adapter les effectifs en conséquence (piscines, 19 ETP), l'ouverture du site de la Latour Maubourg avec le déménagement de plusieurs services et enfin le transfert de la compétence Eau.

L'année 2020 a finalement été impactée par la crise sanitaire qui s'est déclarée dans le courant du 1^{er} trimestre et qui a perturbé de façon significative l'activité de la collectivité.

Le plan piscine n'a pu être mis en œuvre comme prévu, l'ouverture du site de Latour Maubourg a été décalée et le transfert de la compétence Eau s'est réalisée selon des modalités différentes à celles envisagées du fait de la loi Engagement et proximité.

Les recrutements prévus ou les transferts d'agents de collectivité à collectivité prévus à ces effets ne se sont pas réalisés ou seront reportés en 2021.

D'autre part, si la collectivité s'est adaptée pour maintenir le niveau de service de pandémie, l'activité générale des services de l'agglomération et notamment la population a sensiblement ralenti durant les mois de mars, avril, mai, et juin. Le recours au personnel non permanent a ainsi été inférieur aux années antérieures.

Dans l'ensemble, les prévisions d'effectif n'ont pas été atteintes et justifient en conséquence un niveau de réalisation budgétaire inférieur aux estimations et ce, malgré d'une part, l'effort de la collectivité pour maintenir le pouvoir d'achat des agents à faible volume horaire et d'autre part, la volonté de la collectivité de gratifier les agents présents sur site durant la période de confinement.

L'année 2020 n'est donc pas une année référence.

L'année 2021 reste encore incertaine s'agissant de la crise sanitaire. Il est toutefois vraisemblable qu'une montée en puissance de l'activité s'orchestre au fil des mois avec en perspective la réduction des contraintes sanitaires sur des certaines activités et la mise en œuvre du projet de territoire 2020-2026.

Fort de ce qui précède, les prévisions d'effectifs seront revues par rapport aux tendances constatées sur l'année 2020 tant pour les effectifs permanents que pour les effectifs non permanents.

Parmi les faits marquants attendus en 2021, on retiendra le développement du service public de la performance énergétique dans les bâtiments, la consolidation du service des sports notamment sur l'activité piscine, le renforcement du service archives dans le prolongement de son déménagement, la mise en place de nouvelles modalités de tri des déchets et sa communication afférente en direction des administrés.

Effectif payé moyen mensuel constaté en nombre

Effectif (en nombre)	Année 2018	Année 2019	Estimation Année 2020	Prévisions Année 2021
Effectif permanent payé constaté en moyenne sur l'année	1 316	1 306	1 337	1 350
Effectif non permanent payé constaté en moyenne sur l'année	234	245	208	220
TOTAL	1 550	1 551	1 635	1 570

Effectif payé moyen mensuel constaté en ETP

ETP des effectifs permanents payés	Année 2018	Année 2019	Estimation année 2020	Prévisions 2021
Titulaires	1 012	1 034	1 035	1 045
Non titulaires	187	176	204	215
TOTAL*	1 199	1 210	1 239*	1 260

Ce tableau ne concerne que les effectifs permanents payés

*Prévision initiale 1 250

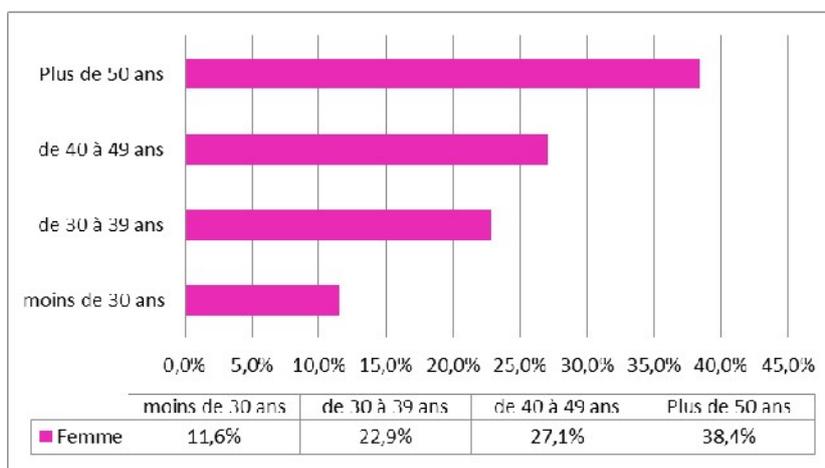
En octobre 2020, la structure des effectifs permanents payés en Equivalent Temps Plein (ETP) se répartit comme suit :

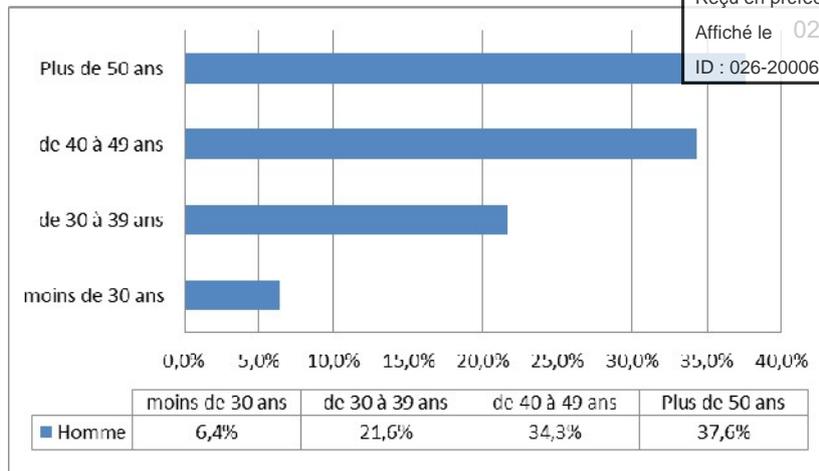
- 1 041 ETP agents titulaires
- 201 ETP agents non titulaires

Le budget primitif 2021 est élaboré en tenant compte d'une légère augmentation des effectifs permanents liée au renforcement de certaines activités.

Concernant les effectifs non permanents, le budget 2021 s'appuie sur une hypothèse mensuelle moyenne de 220 agents correspondant également aux effectifs constatés sur les 9 premiers mois de l'année 2020.

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 45,3 ans, légèrement inférieure à la moyenne nationale des collectivités de la strate de l'Agglomération, dont l'âge moyen des agents permanents se situe à 46 ans environ. A noter toutefois que 38,4 % des femmes et 37,6 % des hommes ont plus de 50 ans et qu'un peu moins d'une trentaine d'agents ont dépassé l'âge légal de départ à la retraite fixé à 62 ans actuellement.





4.2. Dépenses de personnel

Une vigilance toute particulière doit être de mise sur l'ensemble des postes de dépenses du chapitre 012 dédié aux ressources humaines. Cette vigilance est d'autant plus prégnante qu'un ensemble de mesures principalement réglementaires impactent la masse salariale à la hausse.

En effet, l'année 2021 sera marquée sur le plan réglementaire par :

- une nouvelle vague de la refonte des grilles indiciaires dans le cadre du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), avec dès janvier 2021 :

- Rééchelonnement indiciaire des cadres d'emplois de catégorie C + Agents de maîtrise
- Création de nouveaux échelons (au sommet de chaque échelle)

-la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) sur la filière technique. Pour rappel, il s'agit du nouveau système d'attribution des primes pour les agents de la fonction publique territoriale (FPT) calé sur celui de la Fonction Publique d'Etat. Il réunit et fusionne dans un même régime les nombreuses primes auxquelles les agents peuvent prétendre.

-l'instauration d'une prime de fin de contrat d'un montant de 10% des rémunérations brutes versées pour les contractuels dont le cumul des contrats est inférieur ou égale à 12 mois ailleurs pour lutter contre la précarité des agents contractuels. Cette prime ne s'appliquera pas aux renforts pour motif d'accroissement saisonnier d'activité.

S'agissant des effets mécaniques, le budget 2021 bénéficiera pleinement des efforts faits en 2019 sur l'optimisation des effectifs, considérant que l'année 2020 est une année exceptionnelle et non représentative du fait de la crise sanitaire. Il devra néanmoins tenir compte d'une reprise attendue de l'activité par un retour à la normale espérée des activités événementielles et associatives post pandémie. Le budget devra enfin amortir les effets du temps plus communément appelé l'effet Glissement Vieillessement Technicité (GVT) qui entrainera une augmentation mécanique de la masse salariale d'environ 370 K€.

Enfin, les objectifs annuels du contingent d'heures complémentaires et des heures supplémentaires seront à nouveau adaptés au plus juste pour les faire coïncider aux besoins et nécessités de services.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'évolution sur les 3 dernières années de la majorité des rubriques de paie et précisent les orientations 2021 du budget primitif.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'évolution sur les 3 dernières années de la majorité des rubriques de paie et précisent les orientations 2021 du budget primitif, tous budgets confondus.

Les dépenses de personnel en K€ (Effectifs payés, tous budgets)	2018	2019	2020	2021
Traitements indiciaires	31 250	31 626	31 788	33 100
RI / RIFSEEP	4 412	4 475	4 666	4 850
NBI	330	345	321	350
Prime annuelle	2 605	2 650	2 672	2 800
Charges sociales	16 062	16 174	16 237	16 900
SFT	496	514	504	530
Astreintes	124	138	138	180
Vacations	158	183	168	170
Indemnités départ ou rupture conventionnelle	12	0	106	120
CET	78	80	83	120
Validations de services	17	23	37	50
Congés payés	133	115	106	150
Tickets restaurants	258	257	232	260
Indemnités diverses et hors paie	1 974	2 046	1 759	1 983

Traitement indiciaire

L'enveloppe dédiée au traitement indiciaire des agents payés est passée de 31 250 K€ en 2018 à 31 626 K€ en 2019 correspondant à une augmentation de 1,13 % du traitement indiciaire mensuel moyen.

En 2021, l'enveloppe consacrée au traitement indiciaire intégrera une légère augmentation des effectifs pour se s'établir à 33 100 K€

Indemnité de fonction de suggestions et d'expertise (IFSE) ex Régime indemnitaire

L'enveloppe dédiée à l'IFSE des agents payés est passée de 4 412 K€ en 2018 à 4 475 K€ en 2019.

Pour 2021, l'enveloppe est donc fixée à 4 850 K€ pour un objectif moyen de 1 570 agents sur l'année. Cette augmentation permettra d'absorber la mise en place du RIFSEEP sur la filière technique.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

L'enveloppe dédiée à la NBI des agents payés est passée de 330 K€ en 2018 à 345 K€ en 2019, soit une augmentation de 4,5 %.

Pour 2021, l'enveloppe prévue est fixée à 350 K€ pour un objectif moyen de 1 570 agents sur l'année.

Autres dépenses

Les enveloppes relatives à la prime annuelle, aux charges sociales et au Supplément Familial de Traitement (SFT) sont adaptées à l'augmentation globale des traitements indiciaires.

Le budget dédié à la monétisation des Comptes Epargne Temps (CET) est cette année revue à la hausse du fait de la période de confinement qui n'a pas permis à tous les agents de solder leur congés annuels.

L'enveloppe concernant les indemnités diverses est estimée à 530 k€ pour 2021.

Heures supplémentaires et complémentaires

	2018	2019	Projection 2020	Prévisions 2021
Heures complémentaires, en k€	417	331	356	330
Heures supplémentaires, en k€	82	68	38	70

Au vu des volumes constatés sur 2019, du trend sur le premier semestre 2020, l'enveloppe dédiée heures complémentaires sera maîtrisée au niveau de l'année 2019 soit 330 K€.

Dans le cadre de la maîtrise des coûts, la collectivité continuera à privilégier la récupération des heures supplémentaires, le contingent d'heures sera en conséquence maintenu au niveau atteint en 2019, soit 70 K€.

La répartition par budget estimée est la suivante, elle retrace la masse salariale sans l'effet des refacturations des budgets annexes vers le budget principal ce qui explique une différence entre le chapitre budgétaire et la présentation consolidée ci-après. En outre, les budgets assainissement et eau disposent d'agents de droit privé dont la rémunération ne figure pas dans le présent tableau en raison de leur statut :

Budget en €	Estimations 2021
Principal	37 949 000
GEMAPI	860 000
Autorité organisatrice de l'eau	450 000
Déchets	2 245 000
Commun Administratif	7 985 000
ADS	620 000
Commun Technique	8 505 000
Archives	444 000
Restauration collective	875 000
Système d'information	2 030 000
Total	61 963 000

4.3. Durée effective du temps de travail

Cette année 2021 est l'année du retour réel et obligatoire aux 1607 heures, imposé par la loi d'août 2019 qui le rend obligatoire pour toutes les collectivités de France et par le rapport de la chambre Régionale des Comptes qui a pointé du doigt le décalage de la communauté d'agglomération.

Concrètement, les deux journées du président seront supprimées, ainsi que certaines autorisations spéciales d'absence dont le nombre de jours octroyés était non réglementaire ; reste les jours d'ancienneté pour lesquels la collectivité est en discussion avec les représentants syndicaux. Ces mesures seront présentées au comité technique de mars 2021 pour une mise en œuvre en 2021.

4 INDICATEURS DE GESTION

5.1. Budget général

BUDGET PRINCIPAL		CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses de gestion courante	A	113 987 883 €	113 480 009 €	113 133 143 €
Recettes de gestion courante	B	132 514 775 €	133 665 132 €	136 075 829 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	18 526 892 €	20 185 122 €	22 942 686 €
Résultat exceptionnel (R77 - D67, hors cessions)	D	-823 173 €	- 296 159 €	- 1 962 670 €
Résultat financier (R76 - D66)	E	-1 348 057 €	- 650 605 €	- 816 469 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	16 355 661 €	19 238 359 €	20 163 548 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	3 339 060 €	2 982 884 €	3 268 308 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	13 016 602 €	16 255 475 €	16 895 239 €

Evolution du ratio de désendettement (encours de dette/CAF brute) :

- 2017 : 1,83 an
- 2018 : 1,45 an
- 2019 : 2,87 ans

Certains cabinets d'analyse financière intègrent les provisions dans le calcul des CAF brutes, Dans ce cas, pour 2019, le ratio de désendettement est de 4,10 ans.

De manière générale, l'excédent brut de fonctionnement s'améliore, générant une capacité d'autofinancement brute croissante.

Prévisions 2020

Le ROB 2020 envisageait un recours à l'emprunt de l'ordre de 20 M€. Finalement, il a été nécessaire d'emprunter 12 M€ sur 2020.

Les indicateurs 2020 devraient indiquer une CAF nette en diminution aux alentours de 14 M€, le ratio de désendettement devrait s'établir aux alentours de 4 ans. L'Agglo a dû s'endetter afin de financer les projets du mandat qui s'amortissent sur plus de 20 ans : les emprunts permettent de lisser le coût des opérations sans puiser dans l'autofinancement.

Perspectives 2021

Le recours à l'emprunt paraît de nouveau nécessaire afin de financer les soldes des opérations du précédent projet de territoire, dont le nouveau Palais des Congrès.

Besoin de financement :

- Appel de fonds programmé sur 2021 : de l'ordre de 15 M €
- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 5 M€
- Endettement prévisionnel : + 10 à 11 M€

5.2. Budget Assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT		CA 2017		
Dépenses de gestion courante	A	8 496 640 €		
Recettes de gestion courante	B	15 367 235 €	14 450 992 €	17 091 237 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	6 870 595 €	7 137 861 €	10 737 144 €
Résultat exceptionnel (R77 - D67, hors cessions)	D	- 1 567 940 €	- 1 001 115 €	368 125 €
Résultat financier (R76 - D66)	E	- 514 072 €	- 564 955 €	- 434 763 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	4 788 583 €	5 571 791 €	10 670 506 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	3 014 220 €	1 914 879 €	1 318 124 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	1 774 363 €	3 656 912 €	9 352 381 €

Prévisions 2020

L'année 2019 a marqué une rupture avec les années précédentes puisqu'il a été nécessaire de mobiliser un emprunt de 5M€ qui avait été souscrit en 2017.

Les indicateurs 2020 montrent que la CAF brute se dégrade en raison de recettes de fonctionnement exceptionnellement hautes en 2019. En 2020, elles devraient retrouver un niveau équivalent à 2017. Le ratio de désendettement s'approche des 2,3 ans.

Perspectives 2021

- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 1,1 M€
- Désendettement

5.3. Budget GEMAPI

BUDGET GEMAPI		CA 2018	CA 2019
Dépenses de gestion courante	A	1 405 851 €	1 699 505 €
Recettes de gestion courante	B	2 605 260 €	1 262 664 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	1 199 409 €	- 436 841 €
Résultat exceptionnel (R77 - D67, hors cessions)	D	0 €	- €
Résultat financier (R76 - D66)	E	-309 750 €	995 142 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	889 659 €	558 301 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	480 916 €	444 437 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	408 743 €	113 864 €

Prévisions 2020

Les CAF brutes et nettes devraient retrouver leur niveau de 2018, les recettes de fonctionnement étant d'un même niveau. Le ratio de désendettement serait de l'ordre de 7,3 ans.

Perspectives 2021

Besoin de financement :

- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 0,51 M€
- Désendettement

5.4 Budget Régie de l'Eau

La CAF nette 2020 devrait s'établir à 3,7 M€, le ratio de désendettement à 1,3 ans.

Perspectives 2021

Besoin de financement :

- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 0,4 M€

- Endettement prévisionnel : 3 M€ en raison de l'encaissement de territoires

Pour 2021, il sera nécessaire d'emprunter pour financer le Château d'eau situé sur Valence, pour lisser cette dépense sur 50 ans. Par ailleurs, le schéma directeur qui devrait être établi donnera les tendances de l'investissement pour les années à venir et donc le besoin de financement associé.

5.5 Budget Autorité organisatrice de l'eau

La CAF nette 2020 devrait s'établir à 30 k€, le ratio de désendettement à 6,8 ans.

Perspectives 2021

Besoin de financement :

- Montant de capital remboursé dans les annuités : -22 k€
- Endettement prévisionnel : 0 k€

Le schéma directeur qui devrait être établi donnera les tendances de l'investissement pour les années à venir et donc le besoin de financement associé.

5.4. Budget Déchets ménagers

BUDGET DECHETS MENAGERS		CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses de gestion courante	A	25 753 395 €	26 050 358 €	26 886 719 €
Recettes de gestion courante	B	26 740 242 €	27 190 030 €	28 012 829 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	986 847 €	1 139 672 €	1 126 110 €
Résultat exceptionnel (R77 - D67, hors cessions)	D	132 592 €	1 069 €	31 423 €
Résultat financier (R76 - D66)	E	- 10 822 €	- 10 358 €	- 10 993 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	1 108 617 €	1 130 383 €	1 146 540 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	9 580 €	10 044 €	10 530 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	1 099 037 €	1 120 339 €	1 136 010 €

Prévisions 2020

Les recettes de fonctionnement devraient présenter un résultat en hausse, de ce fait la CAF brute devrait être de l'ordre de 2 M€. Le ratio de désendettement serait de 0,3 an.

Perspectives 2021

Besoin de financement :

- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 36k€
- Désendettement

5.5. Budgets Bâtiments économiques

BUDGET BATIMENTS ECONOMIQUES		CA 2017		
Dépenses de gestion courante	A	345 844 €		
Recettes de gestion courante	B	384 705 €	438 783 €	367 880 €
Excédent Brut de Fonctionnement	C = B-A	38 861 €	113 237 €	- 40 124 €
Résultat exceptionnel (R77 - D67, hors cessions)	D	- 99 €	- 23 787 €	16 720 €
Résultat financier (R76 - D66)	E	- 6 600 €	- 5 886 €	- 4 875 €
Capacité d'autofinancement brute	F = C+D+E	32 163 €	83 564 €	- 28 279 €
Remboursement du capital de la dette (hors 165)	G	123 768 €	19 346 €	20 271 €
Capacité d'autofinancement nette	H = F-G	- 91 605 €	64 218 €	- 48 550 €

Prévisions 2020

La CAF brute et la CAF nette devraient être positives sur 2020 en raison de dépenses de fonctionnement en diminution ; soit de l'ordre de 100 k€ pour la CAF brute et 80 k€ pour la CAF nette. Le ratio de désendettement devrait être de l'ordre de 0,7 an.

Perspectives 2021

Besoin de financement :

- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 22 k€
- Désendettement

5.6 Budget zones économiques

S'agissant d'un budget de gestion de stocks, l'analyse de la capacité d'autofinancement n'est pas pertinente.

Perspectives 2021

Besoin de financement :

- Montant de capital remboursé dans les annuités : - 1,1 M€
- Endettement prévisionnel : aucun sauf pour d'éventuelles acquisitions de terrains

5.7 Budget Equipements de Rovaltain

S'agissant d'un budget de gestion (parkings, bâtiments, station hydrogène), l'analyse de la capacité d'autofinancement n'est pas pertinente.

Perspectives 2021

Besoin de financement :

- Montant de capital remboursé dans les annuités : 130 k€
- Endettement prévisionnel : selon le niveau d'investissement réalisé

5.8. Budgets services communs

Budget Archives

Besoin de financement : *Pas d'emprunts prévus à jour.*

Budget Autorisation du droit des sols

Besoin de financement : *Pas de dette sur ce budget.*

Budget Services administratifs

Besoin de financement : *Pas d'emprunts prévus à jour.*

Budget Services techniques

Besoin de financement : *Pas d'emprunts prévus à jour.*

Budget Cuisine centrale

Besoin de financement : *Le projet d'extension de la cuisine centrale (phase 1) pourrait générer un emprunt sur 2021 ou 2022.*

Budget Direction commune des systèmes d'information

Perspectives 2021

Besoin de financement :

- o Montant de capital remboursé dans les annuités : - 115 k€
- o Désendettement

3. 2021 : ANNEE DE TRANSITION VERS UN NOUVEAU PROJET

Le rapport d'orientations budgétaires constitue une étape transitoire entre deux projets de territoire. Celui de ce mandat est en cours de finalisation. Pour **anticiper la relance sur notre territoire**, il convient **d'agir vite en poursuivant des projets ambitieux**.

Le projet de territoire ne constitue pas à proprement parler une obligation légale. Pour autant, ces travaux donnent le sens de l'action commune portée par le territoire regroupé au sein de l'agglomération. Aussi, dans le contexte particulier du COVID, il est apparu indispensable pour les élus de se doter rapidement d'une trajectoire à dix ans. Après plusieurs mois de travaux intenses, le projet est en voie de finalisation. Il sera proposé aux voix au moment du vote du budget.

Le cadre juridique du projet de territoire : un objectif pas une obligation

Source : Projet de territoire, Ambition, méthodes et pratiques, AdCF, Décembre 2020

La loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite « Voynet », introduit dans son article 26 la notion de « projet d'agglomération » :

-il est établi à l'échelle d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, situés dans une « aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centres comptent plus de 15 000 habitants »

- il « détermine, d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources [...] et, d'autre part, les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations ».

Au 1^{er} janvier 2020, le code général des collectivités territoriales (CGCT) aborde la notion de projet de territoire pour chaque catégorie d'intercommunalités à fiscalité propre, en faisant référence au projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire » pour les communautés d'agglomération (article L. 5216-1).

L'intention du législateur a été de poser le projet de territoire comme un objectif : c'est ce « en vue de quoi » la communauté est constituée et met en œuvre ses politiques.

Au final, le projet de territoire ne fait pas l'objet d'une définition juridique précise et il ne constitue pas une obligation légale. Cependant, l'élaboration de ce document d'ambitions permet d'obtenir un document référence qui traduit les engagements politiques en réalités opérationnelles.

Le processus du nouveau projet de territoire de l'Agglo : efficacité en temps contraint

Au stade du rapport d'orientations budgétaires, il convient de souligner dès à présent deux points primordiaux :

-d'une part, un vote dans les neuf mois suivants les élections donne de l'avance au territoire en termes de programmation financière. En effet, ce projet se déclinera rapidement en actions et en planification des investissements. Il se traduira par un ensemble de choix dès 2021 pour accompagner la relance de l'économie.

-d'autre part, il donnera lieu à sa traduction financière dans le cadre d'un pacte financier et fiscal renouvelé d'ici à la fin de l'année. A ce titre, il est notamment prévu : une solidarité renforcée à destination des budgets des communes ainsi qu'une autonomisation pleine et entière du budget GEMAPI.

Afin de voter le projet de territoire lors du vote du budget primitif, prévu fin mars 2021, pour que les projets et ambitions soient réalisées dans les meilleurs délais, les élus de l'Agglo ont mené un travail exhaustif conséquent à la lumière du bilan du projet de territoire 2014/2020 :

-avant la crise sanitaire, il avait été anticipé de travailler sur ce document municipales, soit en avril 2020... Au vu du report des élections, les l'ensemble des communes ont finalement débuté en septembre 2020. L'objectif temporel n'a pas été modifié : le projet de territoire sera voté lors du vote du budget primitif 2021.

-un séminaire proposé à l'ensemble des élus de l'Agglo a permis, au début de l'automne, de présenter et d'échanger sur les premières tendances,

-ensuite, une consultation citoyenne numérique a permis de cibler davantage les aspirations des citoyens pour notre territoire,

-fin 2020, au vu des résultats, les services de l'Agglo ont mené un travail de chiffrage, aboutissant à de échanges, puis à la validation et à la priorisation des projets.

-début 2021 : chaque Maire a pu présenter au sein de son Conseil municipal, les grandes tendances et les choix opérés

-si l'ensemble des Maires en est d'accord, le projet de territoire sera proposé lors du vote du budget primitif, fin mars 2021 ;

-enfin, la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en découlant, sera votée lors du Conseil communautaire de vote du budget supplémentaire (été 2021).

Ce travail dans un délai contraint permet à l'Agglo de conserver un temps d'avance pour que les projets portés sur ce nouveau mandat puissent être réalisés et mis en route dès 2021.

Une nouvelle orientation majeure : pour un système de cotation innovant des projets

Une nouvelle grille d'évaluation des politiques publiques fondée sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU : la prise en compte du temps long dans les stratégies de développement du territoire s'avère nécessaire pour éclairer les décisions de l'instant.

L'obligation d'annualisation budgétaire à laquelle les collectivités locales sont soumises ne doit pas être un frein à cette responsabilité vis-à-vis des générations futures.

Le monde économique en prend d'ailleurs conscience. De nombreuses entreprises locales, dont les start-up de territoire accompagnées dans le cadre de Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA), se préoccupent de leur impact social et environnemental, au-delà de leur performance économique.

Au niveau mondial, des grandes entreprises comme Léa Nature, Yves Rocher ou la Maif engagent des certifications non normatives et innovantes qui donnent à lire leurs impacts social et environnemental. Ce nouveau regard qui amène à prendre compte la décision du court terme et les enjeux du long terme a été schématisé au niveau mondial par une méthode dite « Doughnut economy ».



Illustration au niveau mondial de la méthode Doughnut economy

Il s'agit de vérifier au fil du temps que l'espace juste et sûr pour se développer prend en compte l'existence d'un plancher social et d'un plafond environnemental. C'est cette méthode qu'il vous est proposé d'intégrer dorénavant dans la lecture au fil de l'eau, année par année, des projets, actions et services présentés dans le cadre du projet de territoire. Chaque politique ou action peut se décliner ainsi : l'enjeu consiste à vérifier ce qu'elle provoque sur le plafond environnemental et sur le plancher social.



Chaque année, la taille des flèches rouges est mesurée pour identifier si les externalités sont positives ou négatives. Le but : créer ou faire progresser les positives et diminuer ou faire cesser les négatives, et rendre compte de la progression annuelle.

Cette proposition de nouvelle lecture et de suivi des politiques publiques s'inscrit dans le prolongement des démarches déjà engagées en faveur de la transition écologique : Cit'ergie, TEPOS-TEPCV, PCAET, Agenda 21, Stratégie alimentaire 2050, rapport développement durable... Elle devra être néanmoins adaptée au contexte intercommunal sur l'année 2021. Ainsi, des indicateurs spécifiques seront créés pour connaître - dès 2022 - de quelle façon et avec quel degré de mise en œuvre et de pertinence, ils trouvent une transcription opérationnelle au plus près des besoins et de la réalité quotidienne des citoyens de notre territoire. L'application de cette méthode invitera nécessairement à un travail collaboratif avec les élus, les services de l'Agglo et les habitants afin d'en faire une méthode fondatrice et partagée pour les 6 prochaines années.

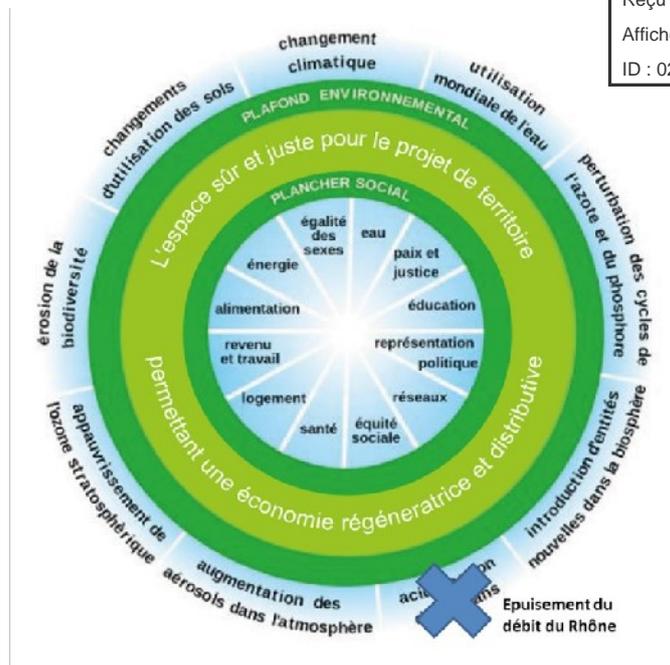


Illustration de l'adaptation d'un objectif mondial « Acidification des océans » en objectif local « Epuisement du débit du Rhône »

Elle adaptera, au niveau local, les enjeux planétaires essentiels portés par les 17 objectifs de développement durable afin que la collectivité confirme son engagement dans une démarche de croissance responsable face aux ressources environnementales et juste face aux enjeux sociaux. L'équilibre des actions ou des projets portés par l'Agglo sera ainsi situé entre un plancher social à consolider et un plafond environnemental à respecter, afin d'en évaluer la progression chaque année. Cette forme de pilotage et de restitution semble inédite pour une collectivité locale et donnera un signe fort de responsabilité sociétale du projet de territoire, tout comme il donnera un signe fort d'un territoire soucieux de son attractivité environnementale et sociale.

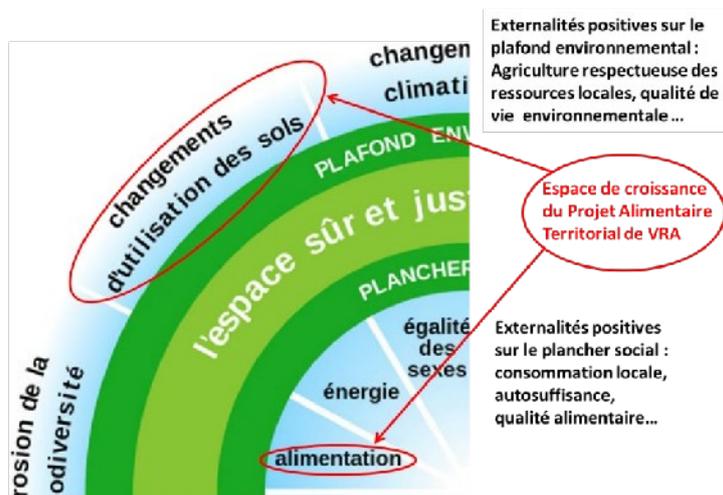


Illustration pour une politique publique du bloc intercommunal

Pour mémoire, la France a adopté depuis 2015, en parallèle de la COP 21 de Paris, un Agenda 2030 qui fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) conformément à une nomenclature précédemment préparée par l'ONU. Cette feuille de route vise à répondre aux défis actuels en se fondant sur les trois dimensions du développement durable – environnementale, sociale et économique.



Dans un contexte de raréfaction de l'argent public et de crise sanitaire amplifiant un climat d'incertitude, cette nomenclature doit déboucher sur une nouvelle façon d'appréhender et d'évaluer nos politiques publiques. Le territoire doit être en mesure de démontrer sa qualité de vie environnementale et sociale dans une lecture innovante de telle façon à initier des partenariats nouveaux ou répondre à des appels à projets en faveur du développement durable. Cette logique partenariale (objectif n°17) est d'ailleurs celle prévue par l'Agenda 2030 à partir de cette année.

Le projet de territoire de l'Agglomération s'inscrit dans cette démarche, fondée sur une transition économique, environnementale et sociale à l'échelle des 54 communes. Le choix d'actions s'intégrant dans des objectifs territoriaux déclinés de ceux définis par l'ONU et validés par la France permettra de mettre en œuvre un référentiel commun de suivi.